MEMOIRES DE D.E.A. SCIENCES SOCIALES

1989

Une minorité socio-culturelle en Nouvelle Calédonie: les rapatriés du Vanuatu

Valérie DERUELLE



MEMOIRES DE D.E.A. SCIENCES SOCIALES

1989

Une minorité socio-culturelle en Nouvelle Calédonie: les rapatriés du Vanuatu

Valérie DERUELLE

0.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire N°: 26748 ex2

Cote : A

28-09-89



INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

CENTRE DE NOUMEA

Stage effectué au Centre ORSTOM de Nouméa du 15 juillet au 15 octobre 1988

UNIVERSITE DE PARIS I . PANTHEON-SORBONNE

and and the first of the second of the s The second of the second of

MEMOIRE DE D.E.A.

"GEOGRAPHIE ET PRATIQUE DU DEVELOPPEMENT

DANS LE TIERS MONDE"

UNE MINORITE SOCIO-CULTURELLE EN NOUVELLE CALEDONIE: LES RAPATRIES DU VANUATU

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

 N° :

Cote:

Par Valérie DERUELLE

Octobre 1988

RESUME

En 1980, l'Ex Condominium des Nouvelles-Hébrides est devenu la République de Vanuatu dans un climat conflictuel, qui aboutit à la tentative de sécession de Santo. Soutenu par les anglophones, l'accession au pouvoir du VAP (Vanuaaku Pati) semblait coïncider pour certains, avec la mise en place d'une politique sectaire conduite à l'encontre de la communauté francophone de l'archipel.

Depuis 1980 la plupart des Francophones ont quitté le jeune Etat, généralement à destination de la Nouvelle-Calédonie. La réinsertion de ces réfugiés, d'origines ethniques et culturelles variées, a révélé le pouvoir d'absorption de la société néocalédonienne laissant transparaître malgré tout, les faiblesses d'un système régi par un marché de l'emploi rétréci touchant des catégories spécifiques.

MOTS CLES: INDEPENDANCE; REFUGIE; POLITIQUE REGIONALE; HISTOIRE COLONIALE; DECOLONISATION; TIERS-MONDE; PACIFIQUE ILES; VANUATU; NOUVELLE-CALEDONIE; SANTO ILE DE.

KEY WORDS: INDEPENDENCE; REFUGEE; AREA POLICY; COLONIAL HISTORY DECOLONIZATION; THIRD WORLD; PACIFIC ISLANDS; VANUATU NEW CALEDONIA; SANTO ISLAND.

ABSTRACT

In 1980, in an atmosphere of conflict, the Anglo-French Condomonium of the New-hebrides became an independent state. The birth of the Republic of Vanuatu was marked by the attempted secession of Santo.

According to some observers, the VAPs' accession to power, supported by the English speaking community, coincided with the establishment of a sectarian policy aimed at undermining the Francophone community of the archipelago.

Since 1980, most Francophones have left the young Nation, generally bound for New-Caledonia. The New Caledonian's capacity for absorption has been revealed by the reinsertion of these refugees of various ethnic and cultural origins, in spite of the weakness of a system caracterised by a restricted employment market which particulary affects certain categories.

REMERCIEMENTS

Je remercie toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de ce mémoire, et en premier lieu MONSIEUR POURTIER, professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour ses conseils, sa disponibilité et sa gentillesse qui ont toujours présidé lors de nos rencontres.

J'adresse des remerciements particuliers à MONSIEUR FAGES, Directeur du Centre ORSTOM de Nouméa, qui m'a acceptée en tant que stagiaire sur place du ler Mars au 31 Mai 1988.

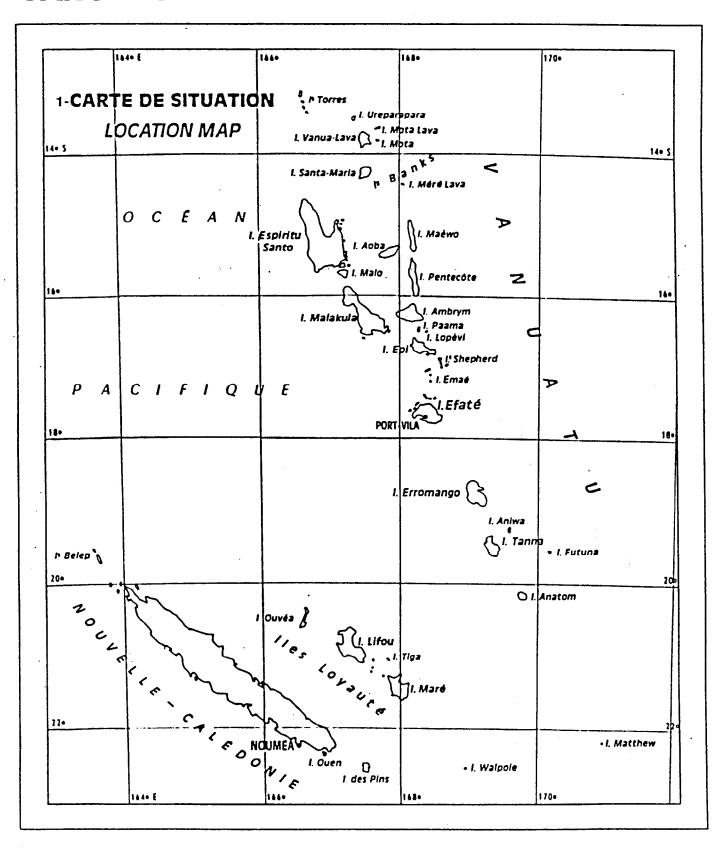
J'assure de ma gratitude MONSIEUR BONNEMAISON, chercheur à l'ORSTOM, pour l'aide attentive et chaleureuse qu'il m'a apportée, afin de donner à mes recherches clarté et compréhension.

Je remercie également les services administratifs territoriaux, entre autres, le Bureau des rapatriés du Haut-Commissariat et l'Office du Travail de Nouméa, dont la collaboration efficace a facilité mes investigations.

Bien entendu je n'oublie pas tous les rapatriés, et surtout Jean-Louis Laurent, que je remercie pour m'avoir toujours reçue avec gentillesse lors de l'enquête que j'ai effectuée.

Hots du contexte de ce mémoire, je ne dirais jamais assez merci à MONSIEUR et MADAME DANLOUX pour l'accueil amical dont ils ont fait preuve à mon égard durant mon séjour en Nouvelle-Calédonie.

VANUATU



INTRODUCTION

Sous la pression des changements politiques intervenus depuis 1945 en Chine et en Asie du Sud Est, le rôle du Pacifique s'est accru. L'importance économique du Japon et la croissance de divers Etats ont accéléré les courants d'échanges dans cette partie du globe.

Cependant, ce serait "une représentation fallacieuse et même dangereuse, que de voir dans le Pacifique le nouveau centre du monde" (Yves Lacoste, 1985).

Dans cette zone où l'émiettement étatique est le plus poussé au monde, les intérêts économiques et stratégiques de la France semblent moins importants qu'on ne le proclame dans la presse.

Le problème de l'indépendance des îles du Pacifique où l'on parle français ne se pose donc pas seulement en fonction des intérêts économiques et stratégiques que l'Etat français peut avoir, mais aussi et peut-être surtout en fonction des intérêts économiques et sociaux des populations insulaires. Dans le Pacifique, le rôle des possessions françaises n'est pas négligeable. Mais le Pacifique Sud est de plus en plus dans l'orbe de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et ces deux Etats, qui exercent désormais leur tutelle sur les micro-Etats théoriquement indépendants que sont devenues les anciennes colonies britanniques ou franco-britanniques (tel l'ex-Condominium Nouvelles-Hébrides), soutiennent ouvertement les mouvements indépendantistes kanaks et polynésiens. Australiens et Néo-Zélandais, surtout l'intermédiaire des pasteurs protestants et des leaders syndicaux fort influents, dénoncent la présence coloniale de la France dans le Pacifique à force d'arguments religieux mais également écologiques en raison de l'implantation du centre d'expérimentation nucléaire de Mururoa. (Yves Lacoste, 1985)

A l'heure où les Calédoniens s'interrogent sur le devenir du Territoire, les Français rapatriés du Vanuatu se rappellent et s'inquiètent...

A tort ou à raison, mais mon propos n'est pas ici d'épiloguer sur la polémique consistant à rechercher des similitudes entre les évènements qui ont suivi l'indépendance du Vanuatu et l'hypothétique avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Le but de cette étude est d'analyser d'une part les circonstances qui furent à l'origine du départ des Français du Vanuatu, et d'autre part d'évaluer le degré de réinsertion de ces derniers en Nouvelle-Calédonie, en soulignant ainsi le potentiel d'absorption de l'économie calédonienne face à un afflux de main-d'oeuvre extérieure.

En dernier lieu, nous tenterons de déterminer les caractéristiques de la population française restée au Vanuatu après 1980, malgré la subsistance de relations diplomatiques tendues entre les deux nations.

Pourquoi les Français ont-ils dû quitter le Vanuatu lors de l'accès à l'indépendance de l'archipel en 1980?

Qu'est-il alors advenu de ces hommes surnommés "les voyageurs sans bagage" à leur arrivée en Nouvelle-Calédonie?

Doit-on aujourd'hui parler de succès ou d'échec concernant la réinsertion sociale de ces Français et pourquoi?

Enfin, certains Français sont restés au Vanuatu après l'indépendance, qui sont-ils et que font-ils en 1988?

Pour répondre à ces interrogations, j'ai été amenée à faire une série d'enquêtes réalisées essentiellement à Nouméa entre le 1er Mars et le 31 Mai 1988.

Le choix d'un tel cadre géographique résulte du fait que 80% des rapatriés vivent à Nouméa ou dans les communes limitrophes.

En fonction des statistiques disponibles j'ai pu déterminer un échantillon représentatif de population. Par la suite, le choix des individus s'est fait d'une manière aléatoire.

Les Français de métropole n'ont guère été sensibilisé au problème des milliers de Français du bout du monde contraints de quitter le Vanuatu depuis 1980 et dont les 3/4 sont aujourd'hui établis en Nouvelle-Calédonie.

Il faut avouer que la tragédie, qui a touché cette poignée de Français vivant dans un archipel dont la plupart des métropolitains ignoraient jusqu'à l'existence, semblait et semble malheureusement toujours "dérisoire" face aux évènements internationaux.

Pourtant, 8 ans après les premières expulsions, les Français quittent toujours le Vanuatu, leur réinsertion en Nouvelle-Calédonie restant d'actualité dans le contexte tendu néo-calédonien...

PREMIERE PARTIE: UNE COMMUNAUTE FRANCAISE AUX NOUVELLES-HEBRIDES.

1- Le contexte historico-politique :

a/Origine de la colonisation française aux Nouvelles-Hébrides :

Le premier mai 1606, le Portugais Pedro Fernandez de Quiros découvre ce qui allait devenir l'archipel du Vanuatu et débarque dans l'île de Santo.

En 1768, alors que les Français et les Anglais poursuivent leurs politiques d'expansion outre-mer et s'attaquent à la dernière énigme des Mers du Sud, un Français, Louis-Antoine de Bougainville atteint les îles du nord de l'archipel qu'il rebaptise "Grandes Cyclades".

En 1774, le navigateur anglais James Cook ayant aperçu et repéré la plupart des îles, baptise à son tour l'archipel : "Nouvelles-Hébrides" et en établit la première représentation cartographique.

Historiquement, les Nouvelles-Hébrides sont longtemps restées à l'écart des grands courants internationaux de navigation et de commerce. Elles le restèrent jusqu'à la découverte de peuplements de bois de santal en 1825. Le commerce de ce bois précieux, à destination de la Chine, se développa parallèlement à l'évangélisation des îles (D.Shineberg, 1973). Quand les réserves de bois de santal furent épuisées, certains commerçants se convertirent en recruteurs de main-d'oeuvre pour les plantations.

Jusqu'au début des années 1880, les Français n'étaient pratiquement pas intervenus dans l'archipel à l'exception de quelques "coprah-makers" vivant d'un petit commerce de traite.

A partir de 1875, la colonisation calédonienne (l'Amiral Febvrier Despointes avait pris possession de la Nouvelle-Calédonie en 1853) revendiqua ouvertement les Nouvelles-Hébrides comme des dépendances naturelles de la Grande-Terre.

Pour contrer l'emprise missionnaire anglo-saxonne qui semblait vouloir en s'imposant préparer l'annexion des Nouvelles-Hébrides, la France ne cessa de déployer une activité intense pour devancer le projet britannique.

John Higginson un "négociant" calédonien décida donc, soutenu par le gouvernement français, d'acheter l'archipel aux Mélanésiens et aux colons de nationalité anglaise qu'il savait en difficulté.

En quelques mois, la Compagnie Calédonienne créée par Higginson revendiqua l'achat de plus de 500.000 hectares comprenant les meilleures terres de l'archipel et les mieux situées. En 1886, la compagnie possédait, sur le papier, 780.000 hectares de terre, soit plus de la moitié de la superficie totale de l'archipel.

Le but du gouvernement français était de favoriser une colonisation de peuplement. En attribuant à chaque colon des concessions gratuites de 25 ha, il espérait développer une petite colonisation agricole.

Attirés par la Société Française de Colonisation avec laquelle Higginson s'était mis en rapport, près d'une centaine de colons français vinrent

s'installer dans les îles de Vaté, de Mallicolo et d'Espiritu-Santo (J.Bonnemaison, 1986).

Rapidement les colons français découvrirent que sur place rien n'était préparé pour les accueillir.La plupart, étant à l'origine financièrement démunis, s'endettèrent auprès de maisons de commerce calédoniennes dans le but de faire fructifier et de rentabiliser leurs terres.

En 1882, les Nouvelles-Hébrides comptaient 13 exploitations agricoles de statut juridique français; 20 ans plus tard on en comptait 70. En moyenne, le colon français employait 6 personnes sur sa plantation, plantation dont la superficie avoisinait généralement les 40 hectares (R.Adams, 1986).

Longtemps les colons ont été, on peut bien le dire, abandonnés à euxmêmes. En 1905, les colons français des Nouvelles-Hébrides vivaient en dehors de toute règle légale qui assure la constitution régulière de la famille, de la sécurité des contrats, de la réparation des dommages et enfin de la répression des délits et des crimes qui viennent troubler l'ordre d'une société.

Il n'y avait pas d'état civil; les unions que pouvaient contracter dans ces conditions les colons étaient forcément illégitimes (pour se marier valablement, les colons étaient obligés de se rendre en Nouvelle-Calédonie, ce qui était coûteux et gênant, par là-même souvent impraticable) et les enfants se trouvaient dans cette situation singulière que leur filiation ne pouvait être ni établie par un acte de reconnaissance, impossible à rédiger, ni prouvée par des témoins vis-à-vis du père puisque la recherche de la paternité, d'après le Code Civil, est interdite. Il n'y avait pas de tribunaux, le Français lésé n'avait donc aucun recours (R.Brunet, 1904).

C'est en partie, dans l'espoir de mettre fin aux différents résultant de l'absence de juridiction pour les indigènes des Nouvelles-Hébrides et de régler les problèmes fonciers des colons français et anglais dans les dites fles, que la France et l'Angleterre se sont décidées, au début du 20ème siècle, à constituer un système d'autorité conjointe. Tous les éléments étaient en place, les Français tenaient la terre, les Anglais dominaient le commerce, et les missionnaires anglo-saxons convertissaient les âmes.

b/ Entrée de l'archipel dans la "normalité" coloniale :

Les Nouvelles-Hébrides se retrouvèrent, et ceci pendant 66 ans, sous la tutuelle conjointe de la France et de l'Angleterre. Pendant toutes ces années, le Territoire fut soumis à un régime particulier. Chacune des deux colonies conservait son autonomie, mais ni l'une ni l'autre ne pouvait exercer une autorité séparée sur l'archipel. Le gouvernement devant s'exercer de façon conjointe, les deux puissances ne pouvaient prendre d'initiatives isolées concernant le Territoire.

Deux commissaires-résidents allaient administrer en commun l'archipel, assistés par une "administration mixte" composée par moitié de Français et de Britanniques.

Si les autochtones néo-hébridais étaient soumis à cette législation particulière, les ressortissants français et britanniques possédaient leurs propres juridictions strictement nationales.

En ce qui concerne les étrangers ressortissants de tierces puissances, c'étaient les lois françaises ou britanniques, selon le cas, qui leur étaient appliquées, obligation leur étant faite de manifester leur option aux autorités à leur arrivée sur le territoire. Les étrangers étaient alors soumis aux mêmes devoirs et obligations que les citoyens dont ils avaient choisi la juridiction.

La justice rendue par les délégués pratiquait le système du mois de justice, tantôt le français, tantôt l'anglais. Dans les litiges entre citoyens des deux nations, c'était le tribunal de la nation à laquelle appartenait le défenseur qui était compétent, et c'était sa loi nationale qui était appliquée. La sécurité publique était assurée par deux milices, l'une française, l'autre britannique, chacune ayant ses uniformes et ne parlant pas la même langue.

L'instauration du Condominium en 1906, en confirmant un état de fait, donnait une législation au Territoire. De ce nouveau pouvoir condominial, les colons attendaient le cadre politique au sein duquel ils pourraient conforter leur puissance et développer enfin leurs propriétés après que leurs droits fonciers eussent été reconnus.

Le rêve français d'expansion coloniale se poursuivait dans l'archipel. La population européenne se "francisait" de plus en plus alors que de nouveaux fronts pionniers se développaient.

Le système de recrutement fonctionnait très mal aux Nouvelles-Hébrides, la plupart des Mélanésiens refusant de travailler sur les plantations. Pour remédier à cette carence de main-d'oeuvre qui menacait d'étranglement la colonisation, les colons recrutèrent localement des travailleurs vietnamiens puis des travailleurs wallisiens et tahitiens. Cette population qui obtint par la suite la nationalité française ne tarda pas à se fondre grâce à de nombreux mariages mixtes avec le reste de la communauté expatriée.

Les superficies cultivées et les productions des colons français continuèrent de croître jusqu'au jour où la crise économique mondiale des années 30 vint frapper l'archipel. Les colons qui s'étaient endettés furent alors tous plus ou moins acculés à la faillite. Quelque-uns, s'étant totalement investis dans ce pays qu'ils ne voulaient plus quitter, s'en sortirent malgré tout. Les autres vivotèrent péniblement et donnèrent naissance à une génération d'hommes à la recherche de sécurité, peu motivée pour demeurer sur les plantations.

Si l'on fait le bilan, peu de colons firent fortune. Pour beaucoup de familles, les emplois qui commencaient à se créer à Port-Vila dans l'administration et le secteur tertiaire constituèrent la seule issue.

En 1960, la colonisation française qui restait dans sa majorité formée de petites et moyennes plantations, se composait de 90 propriétés; les plantations anglaises quant à elles, étaient au nombre de 10. La Résidence de France, qui regrettait l'absence de véritable mécanisation et recommandait une plus grande concentration des propriétés, avait cessé depuis longtemps d'encourager toute nouvelle immigration de colons dans l'archipel.

La demande croissante de viande sur le marché mondial à la fin des années 1960 entraîna une extension en superficie de la colonisation européenne, qui se réorienta vers l'élevage, notamment à Santo. Les

défrichements furent contestés par la population locale. Ils firent naître de nouveaux mouvements de résistance de la part de groupes mélanésiens qui commencèrent à exprimer leur contestation en termes politiques.

c/ Les prémisses d'une contestation politique :

Les problèmes fonciers et la compétition pour l'emploi dans les services administratifs et commerciaux furent à l'origine des "conflits" entre les communautés européenne et mélanésienne.

Lorsque les Français décidèrent à la fin du 19ème siècle de s'approprier des terres aux Nouvelles-hébrides, ils firent parfois signer, en présence de témoins, n'importe quoi, à n'importe qui, se déclarant ensuite propriétaires d'authentiques actes de vente. De ce fait l'acquisition de propriétés, aux limites d'ailleurs imprécises, fut rapide et facile. La compagnie créée par Higginson revendiqua l'achat de ces terrains et les vendit ou les attribua gratuitement aux colons français.

Or, dans la société mélanésienne traditionnelle, la terre appartient à la communauté et ne peut sous aucun prétexte, être vendue à un étranger (J.Bonnemaison, 1986). Un Mélanésien peut accueillir un hôte étranger et lui accorder provisoirement, en échange de services, l'usage de ses terres, mais l'abandon des droits fonciers est inconcevable. Dans ce contexte, l'apposition d'une signature sur un quelconque acte de vente n'a, au regard du Mélanésien, aucune signification.

De la contestation de la propriété européenne surgit le courant Nagriamel. Les revendications foncières des européens étaient connues globalement sans être acceptées. Dans les années 1960, les Mélanésiens craignèrent une nouvelle poussée des fronts pionniers et certains, dont les clans coutumiers établis à proximité de Luganville, étaient par avance décidés à s'y opposer (J.Guiart, 1981).

Lorsque les défrichements débutèrent, le chef Bulluck et les siens, dont faisait partie Jimmy Stevens, coupèrent les barrières de stations d'élevage et tuèrent du bétail, pour bien faire comprendre qu'ils n'accepteraient pas une série d'aliénations supplémentaires. Bien qu'arrêtés et jugés, ce fut la gloire pour ces hommes qui insufflèrent, par cette résistance nouvelle, un courant d'espoir parmi la population mélanésienne.

C'est ainsi que naquit le mouvement Nagriamel. Il s'agissait pour son leader, Jimmy Stevens, de se poser dans toutes les Nouvelles-Hébrides comme le défenseur de la "coutume" contre les aliénateurs de la terre ancestrale.

Plus tard, le Nagriamel s'allia aux groupes politiques fondés par les colons français. Ensemble, ils constituèrent une alliance appelée modérée et se déclarèrent partisans d'une accession progressive à l'indépendance et d'une attitude plus conciliante envers les droits des communautés expatriées dont ils jugaient les investissements nécessaires à l'économie du pays. Mais la véritable base d'union de cette alliance, était en définitive, l'opposition au V.A.P.

En effet, le début des années 1970 fut marqué par l'entrée en scène d'un parti politique nationaliste mélanésien, le "National New Hebrides Party", qui devint le "Vanuaaku Pati" ou V.A.P. La stratégie de ce parti soutenu par les

anglo-saxons se résumait en quelques mots : l'indépendance, le plus tôt possible, dans un état centralisé.

Depuis 1945, la Grande-Bretagne traversait une sérieuse crise économique et préparait un peu partout dans le Monde son désengagement.

Face aux progrès rapides et évidents de la France dans l'archipel, il était impératif pour les anglo-saxons d'enrayer ce mouvement et de pousser, par tous les moyens, à l'indépendance des Nouvelles-Hébrides.

Le V.A.P. mena alors une campagne tapageuse contre l'administration française, évidemment taxée de vouloir maintenir l'archipel sous le joug "colonialiste".

La pression du V.A.P fit que, le 20 novembre 1974, un plan de réformes concernant l'élection, avant un an, d'une assemblée représentative élue au suffrage universel au scrutin uninominal à un seul tour, était établi par les deux puissances de tutuelle.

Puis les évènements se précipitèrent. Par ses manifestations, ses brimades et ses actes de violence, le V.A.P. fit progressivement régner dans l'archipel un climat d'insécurité. En janvier 1978, un premier gouvernement dit "d'autonomie interne", constitué de modérés, était formé. Les élus du V.A.P. refusant de siéger à l'assemblée, ce gouvernement n'eut aucun moyen véritable d'imposer son autorité.

Paul Dijoud, le secrétaire d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer, s'inclina devant les pressions britanniques et accepta qu'il soit mis fin à l'existence de ce premier gouvernement le 15 décembre 1978. Un autre gouvernement dit d'Union nationale, prit alors sa place.

Dans l'intervalle, le V.A.P. renforçait sa propagande et son implantation et, en novembre 1979, les élections à la deuxième assemblée représentative voyaient les anglophones emporter la majorité absolue des sièges.

Six mois plus tard, après de nombreux incidents dont les plus graves eurent pour origine la volonté de certaines îles de faire sécession, l'indépendance de l'archipel était proclamée.

2- Evolution et localisation de la population française dans l'archipel :

a/Une population en expansion:

A peine une vingtaine à la fin du siècle dernier, les ressortissants français représentaient à la veille de l'indépendance, en 1979, une communauté de 4.170 individus (dont 3.762 Français et 408 optants français).

C'est la politique de colonisation de la Compagnie Calédonienne qui fut à l'origine de l'afflux des Français sur le territoire. Les grands domaines de la colonisation agricole se mirent en place et le nombre de Français passa d'une centaine de personnes en 1887 à 401 en 1905. Pourtant, face aux difficultés financières et d'adaptation au milieu tant physique qu'humain, de nombreux colons quittèrent l'archipel. Ainsi seulement 1/4 des colons français recensés en 1891 étaient encore aux Nouvelles-Hébrides en 1902.

La population expatriée non-missionnaire regroupait en 1897 231 personnes; 62 % étaient de nationalité française, 29 % de nationalité anglaise, enfin 9 % avaient une autre nationalité. La "prédominance" de la communauté française imprégnait le paysage et l'atmosphère de ses particularismes.

<u>Tableau 1</u>: Population civile expatriée résidant aux Nouvelles-Hébrides lors de la période pré-condominiale.

Français	Britanniques	Autres nationalités		
24	16	8		
18	12	8		
45	29	. 13		
22	33	8		
94	56	16		
126	26	13		
142	67	22		
212	<u> </u>	30		
	24 18 45 22 94 126 142	24 16 18 12 45 29 22 33 94 56 126 26 142 67		

Sources: Ron Adams, "La main-d'oeuvre et le développement des plantations au Vanuatu de 1867 à 1922". Journal de la Société des Océanistes - Nº 82/83, année 1986.

Le 9 Mars 1905, un rapport du Haut-Commissariat britannique donnait une estimation officielle du nombre de ressortissants français et anglais établis aux Nouvelles-Hébrides. 401 Français et 228 Anglais avaient été recensés; parmi ceux-ci, 76 appartenaient à la mission protestante anglaise et 32 à la mission catholique française. Notons à cet égard que la société missionnaire, dont chaque grande église tendit à s'instituer en entité propre, s'efforçait de vivre indépendamment de la société européenne coloniale et des structures administratives qui la régissait.

La période 1920-1930 correspondait à une phase d'expansion pour la colonisation française. En 30 ans, la communauté française vit sa population multipliée par deux.

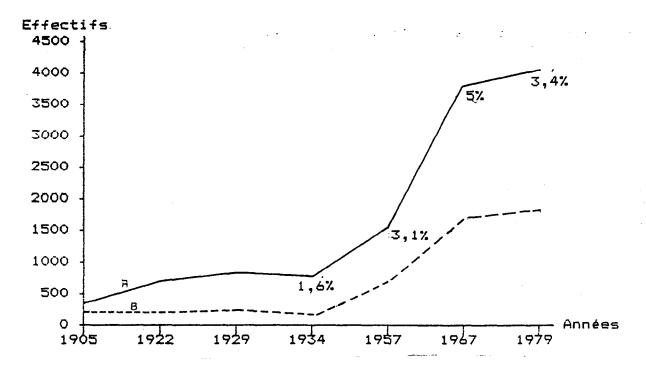
Puis la crise économique des années 30 vint modifier cette courbe ascentionnelle. En 1934 il restait 763 Français dans l'archipel. Plus tard, c'est la seconde guerre mondiale qui donna un véritable second souffle à la colonisation. La relance économique entraîna la venue d'un nouveau flux de population et le poids de la communauté s'affirma (cf. Graphique 1). Cette croissance des effectifs se poursuivit, bien qu'à un rythme moins élevé les dernières années, jusqu'en 1979 sous l'effet d'un important accroissement naturel.

b/Concentration de la population.

La population française de l'île de Vaté représentait en 1902, 143 personnes dont 30 femmes et 40 enfants. Elle en comptait 210 en 1905, parmi

lesquels: 41 ouvriers (maçons, menuisiers, peintres, charpentiers,) 12 commerçants et 50 planteurs. En 1909, la population européenne de Vila regroupait 400 personnes aux trois quarts française ou optants français. Sur l'île d'Api un Français élevait une famille de six enfants. A Mallicolo, les Français ne représentaient encore qu'une tache imperceptible sous la masse écrasante de la forêt vierge. Vingt Français y étaient établis dont 7 mariés. Ils étaient colons, commerçants ou "coprah-makers". Sur les 3 îles du centre auxquelles on peut ajouter Ambrym, on rencontrait 11 Français. (cf. Graphique 2). Les îles du Nord, dont faisaient partie Santo, Aoré, Pentecôte, Maïvo et Aoba, regroupaient 46 Français, dont la moitié vivaient sur Santo(A.Brunet, 1904). Les Européens s'installèrent dans les espaces vides à l'écart de tout centre de peuplements mélanésiens.

<u>Graphique 1</u>: La population des Nouvelles-Hébrides entre 1905 et 1979.

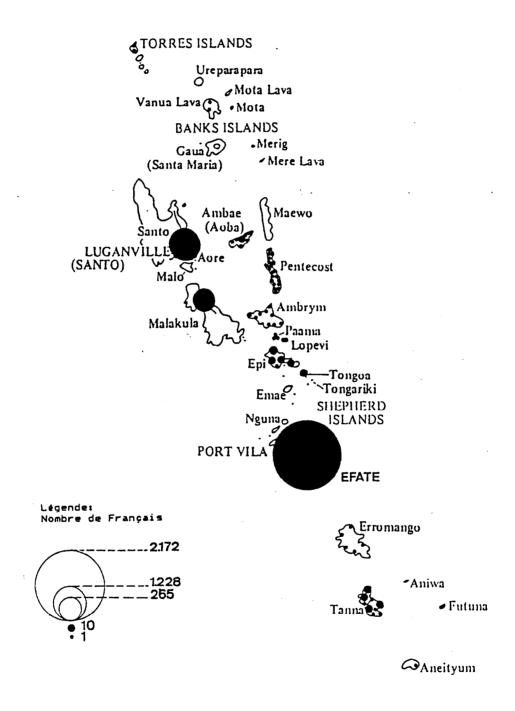


(a): Ressortissants français.(b): Ressortissants britanniques.(%): Part dans la population totale.

<u>Sources</u>: Brunet, Bonnemaison, R.G.P. des Nouvelles-Hébrides 1957, 1967 et 1979.

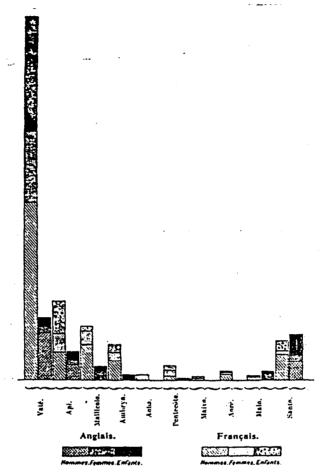
"Ainsi la colonisation agricole française tendait-elle à se concentrer sur l'espace central de l'Archipel et les rivages en vis-à-vis de la méditerannée océanique traditionnelle; par contre elle restait à l'écart des îles les plus peuplées de l'Archipel, tant au nord (îles Banks, Aoba, Pentecôte Nord) qu'au sud (Tanna). La présence de plus grandes densités mélanésiennes et l'influence hostile des missions anglo-saxonnes anglicanes pour le nord et presbytériennes pour le sud semblait leur interdire l'accès de ces îles. Sur celles-ci, il n'était toléré que des traders ou des coprahmakers qui constituaient une population mouvante qui n'intervenait que peu dans la vie sociale des groupes mélanésiens" (J.Bonnemaison, 1986).

<u>Carte 2</u>: Localisation de la population française aux Nouvelles-Hébrides en 1967.



Sources: Norma Mc Arthur, J.F Yaxley, 1967, P.108.

<u>Graphique 2</u>: La colonisation anglaise et française aux Nouvelles-Hébrides en 1905.



Vatá : Francis. 210: Anglais, 27. — Apt : Fr., 43; A., 45. — Hallicole : Fr., 30; A., 8. — Ambryn : Fr., 30; A., 2. — Aobe : Fr., 3; A., 0. — Pentecôte : Fr., 8; Al, 1. — Malwe : Fr., 3; A., 0. — Aoré : Fr., 7; A., 0. — Male : Fr., 3; A., 5. — Sante : Fr., 2; A., 27.

Sources : Brunet, 1904

En 1967, plus de 88% de la communauté française était concentrée dans les îles de Vaté (56%) et de Santo (cf Carte 2). Cette population était généralement implantée dans les centres urbains. Ainsi le recensement de la population et de l'habitat de 1972 des "agglomérations" de Port Vila et de Luganville révèle que 1.421 Français contre 1.993 Néo-hébridais résidaient dans la zone urbaine de Port Vila en 1972 : 770 Français contre 2.629 Néo-Hébridais résidaient dans la zone urbaine de Luganville à cette même date.

3- Socio-démographie des colons :

a/ Pluri-ethnicité du groupe :

En 1957, la population des Nouvelles-Hébrides se composait en sus des autochtones, majoritaires à 93%, d'une mosaïque de minorités ethniques.

Les Européens "définitivement" implantés aux Nouvelles-Hébrides depuis la fin du siècle dernier, firent appel entre 1920 et 1940, sous la pression des colons et des maisons de commerce calédoniennes, à une main-d'oeuvre étrangère.

La plupart était originaire des provinces tonkinoises. Ces travailleurs recrutés sur place partaient avec des contrats de 5 ans qu'ils pouvaient renouveler à terme. Le rythme d'arrivée de la main-d'oeuvre tonkinoise fut continuel et massif jusqu'aux années de crise. En 1929, à l'heure de son apogée, la communauté rassemblait 5.396 personnes; en 1957 elle en rassemblait 1.938. L'introduction de ces travailleurs, même si elle s'avérait coûteuse, permit un développement et une extension des grandes exploitations de l'archipel.

Une petite communauté resta aux Nouvelles-Hébrides et opta pour la citoyenneté française. Beaucoup s'établirent à leur compte et se lancèrent dans le commerce

Après la guerre, de nouveau, le problème de la main-d'oeuvre se posa. Pour des raisons de salaires, les colons avaient de plus en plus de mal à trouver de la main-d'oeuvre locale. Cette fois l'administration eut recours à des travailleurs originaires d'îles du Pacifique, en l'occurence des îles Wallis et Futuna. Le premier convoi organisé remonte à Janvier 1952. Cinquante six Wallisiens titulaires d'un contrat de travail pénétrèrent sur le territoire.

En 1957, on recensait dans l'archipel 291 personnes orginaires de Wallis et Futuna. Deux ans plus tard, ils étaient 468. Le recensement du 14 Février 1962 donne les chiffres suivants concernant la présence de travailleurs wallisiens.(P.O'Reilly, 1963)

```
Vaté.....130 hommes 56 femmes 83 enfants : 269 personnes Mallicolo.. 60 hommes 14 femmes 25 enfants : 99 personnes Santo.....186 hommes 109 femmes 102 enfants : 397 personnes
```

En fait, les Wallisiens devinrent rapidement des travailleurs libres. En dehors du décorticage du coprah, ils étaient également employés comme manoeuvres agricoles. Certains devinrent conducteurs de camions mais, dans l'ensemble, ils restèrent peu qualifiés.

Parmi les 1.657 ressortissants français recensés en 1957 dans l'archipel, 34% étaient des Français d'origine métropolitaine, 57% des Français d'origine non métropolitaine et enfin 9% avaient acquis la nationalité française après s'être fait naturaliser.

L'âge moyen de la population française était de 26 ans pour les hommes et de 23 ans pour les femmes.

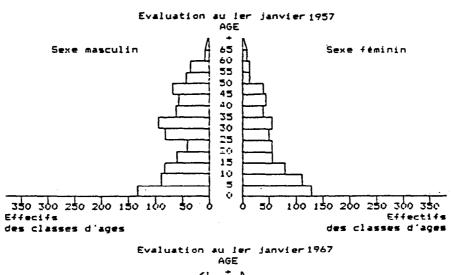
b/Structure par âge et par sexe de la population française:

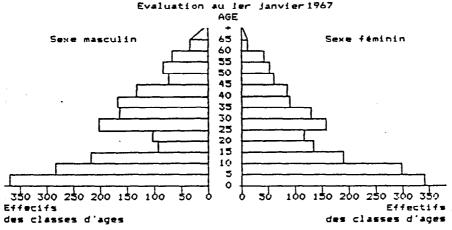
Comme dans toutes les sociétés, la population migrante est généralement jeune et plutôt masculine.

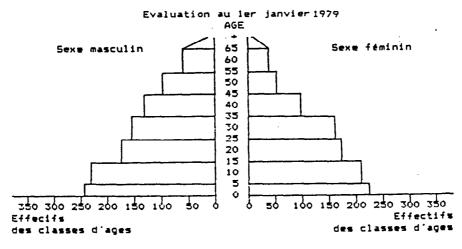
Au début du siècle, les colons français qui vinrent s'installer aux Nouvelles-Hébrides avaient entre 20 et 30 ans. Les hommes étaient les plus nombreux, mais quelques femmes accompagnées de leurs enfants n'avaient également pas hésité à faire le voyage. Par la suite, ce furent les conjonctures liées à la vie économique de l'archipel qui modifièrent la structure par âge et par sexe de la population française.

En effet, lors des périodes de crise économique, l'immigration avait

<u>Graphique 3</u>: Evolution de la structure par âge et par sexe de la population française des Nouvelles-Hébrides, toutes ethnies confondues.







Sources: Recensements des Nouvelles-Hébrides, INSEE, 1957, 1967, 1979

tendance à stagner. La population alors vieillissait et le déséquilibre entre les deux sexes s'atténuait. Au contraire pendant les périodes d'euphorie économique, le recours à une main d'oeuvre extérieure était nécessaire. Or l'afflux de cette main-d'oeuvre qui gonflait momentanément les classes d'âge des jeunes adultes laissait prévoir, pour les années à venir, un rajeunissement de la communauté.

Ainsi, et cela est très net en 1967 (cf Graphique 3), l'arrivée de travailleurs, entre autres wallisiens, au cours des années 60 a contribué au rajeunissement et à une légère masculinisation de la population française établie aux Nouvelles-Hébrides. En 1979, 40% des ressortissants français avaient moins de 14 ans et 33% avaient entre 15 et 34 ans.

C'est une majorité de jeunes gens qui arrivèrent donc en Nouvelle-Calédonie en 1980. Cette jeunesse s'avèrerait-elle un facteur d'intégration ou un handicap ?

En dehors de sa jeunesse, la communauté française présentait des spécificités démographiques.

Quarante trois pour cent des Français agés de 14 ans et plus étaient célibataires en 1957. Ce taux atteignait même 50% pour les Français non métropolitains.

Ces chiffres, révélateurs d'un nombre important d'unions libres, pourraient être dus à l'absence d'un état civil dans l'archipel au début du siècle. À cette époque, pour se marier, les colons devaient se rendre en Nouvelle-Calédonie; or le voyage était coûteux et la population démunie. Après l'instauration du Condominium, était-ce par habitude ou par désinvolture, le nombre de couples vivant en concubinage resta élevé. Les naissances illégitimes résultant de cette structure matrimoniale demeuraient de ce fait nombreuses.

Les statistiques de 1957, concernant le niveau d'instruction de la population (cf Tableau 2), révèlent que les Français des Nouvelles-Hébrides étaient peu instruits. Le niveau d'instruction le plus élevé était, dans 42% des cas, le primaire. Seulement 11% des ressortissants français franchissaient la barre de l'enseignement secondaire.

Peu instruite, la population française dont le taux d'activité avoisinait 44% était également peu qualifiée.

Un tiers travaillait sur les plantations comme gérant ou planteur, un tiers exerçait une profession intermédiaire en tant qu'ouvrier ou qu'employé, enfin le tiers restant se répartissait parmi les autres catégories socioprofessionnelles.

Selon qu'ils soient métropolitains, non métropolitains ou naturalisés, les Français occupaient des fonctions distinctes (cf Graphique 4).

Les métropolitains, généralement plus instruits comme nous l'avons vu précédemment, avaient le monopole des postes à responsabilité tant dans le secteur public (certains travaillaient pour le compte d'instituts de recherche comme l'ORSTOM, l'IRHO, l'IRCC) que dans le secteur privé. Les cadres supérieurs employés chez Ballande ou à la banque Indosuez étaient recrutés en France.

<u>Tableau 2</u>: Population de 14 ans et plus par origine et par degré d'instruction en 1957.

	NATIONALITE Français				
INSTRUCTION	En- semble	:poli- :tains	:Métro-:	Na- : tura- : I lisés :	otal
Illastré	•	: 0,2	6,0	14,0:	4,2
Lire et écrire le : français		: 6,2	: 29,6	12,9:	18,0
Lire et écrire une : autre langus		: 0,7	: 1,2	9,7:	1,7
Primaire	24,8	39,9	: 44,1	: 36,6:	42,2
Secondaire	5,3	: 20,3	: 5,1	: 7,5:	11,6
Supérieur	2,6	: 12,4	3 0,6	: 1,1:	5,5
Professionnel:	1,4			2,1:	
TOTAL	100	:100	:100	100	rco

Sources: R.G.P. INSEE, 1957.

Les non métropolitains, originaires dans l'ensemble de Nouvelle-Calédonie, travaillaient comme gérants de plantation ou comme employés. Les Français naturalisés occupaient quant à eux des emplois d'ouvriers.

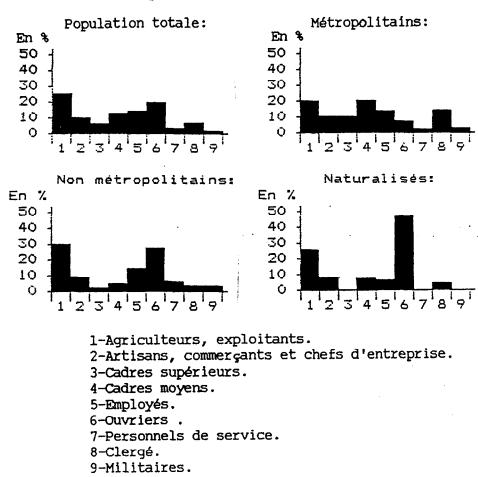
Ce sont ces deux dernières catégories de population qui rencontrèrent le plus de difficultés de réinsertion à leur arrivée en Nouvelle-Calédonie.

En 1957, la répartition par secteurs d'activité de la population française révélait que 20% des Français de souche travaillaient dans le secteur public, 79% dans le secteur semi-public et privé et enfin 1% occupait une fonction dans l'armée.

"Les Hébrides c'était le paradis", déclarent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie les rapatriés.

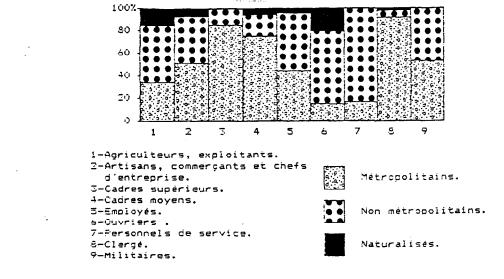
Là-bas tout le monde se connaissait, pour se nourrir on faisait son "coup de pêche" ou son "coup de chasse", sachant qu'en cas de besoin les amis pourraient toujours "donner la main".

<u>Graphique</u> 4 : Répartition de la population active française par catégories socio-professionnelles en 1957.



Sources: RGP INSEE, 1957.

<u>Graphique</u> 5 : Part dans chaque Catégorie Socio-Professionnelle de la population française selon l'origine.



Sources: R.G.P, INSEE, 1957.

Les rapports entre Mélanésiens et Français étaient bons. Lorsque la tension politique s'accentua dans les îles, la plupart des Français possédant des biens investirent leur argent à l'étranger ou bien encore ouvrirent des comptes bancaires en Suisse.

Quelques uns vendirent leur plantation avant que cela ne soit trop tard; en effet, devant. l'avenir incertain que réservait l'accès à l'indépendance du Vanuatu, les étrangers hésitaient à investir dans l'archipel.

DEUXIEME PARTIE : LA CRISE DE L'INDEPENDANCE, DEPARTS FORCES ET DEPARTS VOLON-TAIRES.

1- Une indépendance contestée:

a/La sécession de Santo et le contexte politique :

En 1978, le Vanuaaku Paty remporta les élections avec une large majorité. Pourtant, lors de la première séance de l'Assemblée Représentative, on remarquait quelques sièges vides : les élus modérés de Santo, Tanna et Aoba entendaient ainsi protester contre les fraudes électorales commises par le Vanuaaku Paty dans leurs îles.

Le ler décembre 1979, le troisième gouvernement néo-hébridais était connu. Le pasteur Walter Lini en était le premier ministre et tous les ministres nommés appartenaient au VAP. Il n'y eut pas de gouvernement "d'union", comme les modérés l'avaient inauguré précédemment.

Les modérés revendiquèrent un système confédéral. Ils déclaraient : "ce que nous voulons est simple, nous voulons des gouvernements de districts et une assemblée nationale. Messieurs Dijoud et Blaker nous ont affirmé que la date de l'indépendance serait fixée par eux après le règlement des problèmes politiques. Si l'indépendance intervenait avant, nous ferions sécession".

Puis la date de l'indépendance, après accord des deux puissances de tutuelle, fut fixée au 30 juillet alors que toutes tentatives de discussion et de conciliation avaient échoué entre les deux partis.

Fin mai, des troubles éclatèrent sur l'île de Tanna, au cours desquels le leader du groupe contestataire Alexis Yulou fut assassiné.

A cette époque, les modérés auraient pu de nouveau s'imposer à la tête du gouvernement, la population de l'archipel, toutes tendances confondues, ayant été profondément choquée à l'annonce de ce décès qui ressemblait à un meurtre. Mais les responsables des partis modérés, désunis, ne surent profiter de l'opportunité qui se présentait.

Et à Tanna, la répression contre les opposants se poursuivit. Les réticences de Walter Lini à dialoguer avec l'opposition, en particulier celle des îles de Tanna et de Santo, la prise de conscience des modérés que les problèmes politiques liés à la confédération de l'archipel ne seraient pas réglés avant l'indépendance et ne le seraient pas après, aboutit à la déclaration de sécession de l'île de Santo.

Le 27 mai, suite à l'échec de la réunion qui devait se tenir à Nouméa et dont le but était de rétablir le dialogue entre les différents partis, les responsables du Vémarana; croyant être soutenus par la France, se réunirent à Fanafo et décidèrent la rupture du gouvernement central avec le Nord.

^{1.} Les tendances fédéralistes des îles du nord qui donnèrent naissance aux différents mouvements Nagriamel, avaient décidé de se donner le nom coutumier de leurs îles. C'est ainsi qu'à Santo, le mouvement prit le nom de Vemarana.

Dans la nuit du 27 au 28 mai, 500 hommes s'emparèrent des services publics, de la radio, des bâtiments de la police, de l'aéroport et du "British Paddock" où étaient logés les miliciens et les délégués britanniques. Un milicien bombarda les assaillants avec des grenades lacrymogènes. Promptement désarmés, les miliciens furent mis en résidence surveillée.

Des consignes de non violence avaient été données, mais ces incidents excitèrent les manifestants et, loin d'assister à une manifestation symbolique, on vit quelques hommes se ruer sur des habitations, les saccageant gravement et les soumettant à un pillage en règle.

La confusion était générale. Des hommes endommagèrent les vitres et le mobilier des villas ainsi que quelques véhicules avant d'être repris en main par leurs chefs : certains se sont contentés de piller, d'autres essayaient de sauver les biens appartenant à des habitants avec lesquels ils avaient des liens de parenté.

Le calme ne revint qu'au petit jour. Les magasins ouvrirent alors normalement tandis que les postes clés de l'île étaient gardés par les membres du Nagriamel.

Le 2 Juin un gouvernement provisoire était instauré et Jimmy Stevens en devint le premier ministre. En réaction, Walter Linni annonça le blocus de Santo. Toutes les communications et le ravitaillement à destination de l'île furent prohibés.

Walter Lini avait invité les partisans du VAP à quitter la zone et en avait également donné l'ordre aux fonctionnaires du gouvernement. De son côté, le commissaire-résident britannique conseillait à ses ressortissants de regagner Port-Vila, leur sécurité n'étant plus garantie à Santo. La direction de Burns Philip, une chaîne de magasins australiens, et celle de la Barclays Bank demandèrent également à leurs employés de partir. En quelques jours 2000 personnes quittèrent Santo. Au total, 120 non Néo-Hébridais dont une poignée de Français furent évacués.

Abérration d'un système dont les faiblesses éclataient au grand jour, les autorités condominiales, qui n'étaient pas encore dessaisies de leur autorité, assistèrent passivement au déroulement des évènements.

b/ Le blocus :

En dépit du blocus imposé par le gouvernement de Port-Vila, la vie normale reprit son cours sous le contrôle du Vemarana. Les services publics fonctionnaient, la centrale électrique tournait comme par le passé, la poste assurait la distribution du courrier intérieur et la municipalité veillait quotidiennement au ramassage des ordures ménagères.

Une police locale intervenait lorsque cela s'avérait nécessaire. Depuis le mois de janvier 1980, alors que l'administration condominiale était encore en place, le Vemarana levait ses propres impôts sur l'île. La pratique se poursuivit durant la période de blocus. C'est ainsi que les véhicules affectés au transport des personnes furent taxés et que les commerçants se virent dans l'obligation de payer une patente dont le montant était fixé de la manière la plus arbitraire qui soit.

Certains avaient fui, répondant aux ordres reçus de Port-Vila ou cédant

à la panique; d'autres, tels les médecins, tout en refusant d'adopter une position politique, restèrent et continuèrent à exercer leur profession.

Le lycée français et l'école publique ne fermèrent à aucun moment leurs portes, les enseignants estimant également que leur mission d'enseignement passait avant toute considération politique.

Les magasins étaient bien achalandés et les stocks de riz, de sucre et de farine étaient importants. Au départ, Santo avec ses réserves d'essence et ses installations frigorifiques regorgeants de viande, semblait pouvoir faire face à un long blocus. Lorsque la pénurie se fit sentir, les dirigeants du Vemarana décidèrent d'enfoncer les portes des magasins britanniques abandonnés, afin de distribuer la nourriture aux habitants nécessiteux.

En fin de compte, ce dont souffrit véritablement la population, ce fut du manque de contacts et de relations avec le reste du Monde. Les gens prenaient leur mal en patience, persuadés que les négociations allaient aboutir.

Pourtant la vie économique était ralentie dans des proportions importantes et les commerçants avaient hâte de voir une solution viable résulter des pourparlers.

Les médias jouèrent tout au long de cette affaire un rôle très important bien que pas toujours bénéfique. Les émissions de radio Vemarana diffusaient alternativement en français et en anglais des bulletins d'information, de la musique, mais également des chroniques acerbes contre le gouvernement de Port-Vila. Les émissions étaient régulièrement brouillées par la radio gouvernementale qui s'attachait à mener une politique de dénigrement contre les membres du Vemarana. A entendre les journalistes, de nombreuses exactions étaient perpétrées à l'encontre de la population locale qui aurait vécu dans la peur et sous la menace d'hommes armés.

En réalité, on ne rencontrait à Santo que des gens calmes qui vaquaient à leurs occupations habituelles. Quant aux membres du Vemarana, peu armés en dépit des élucubrations journalistiques², s'ils se montraient agressifs, c'était bien davantage en paroles qu'en actes.

Le premier ministre Walter Lini tentait d'impressionner les "rebelles" en les menaçant d'envoyer l'armée papoue sur l'île, car le temps passait et les semaines se succédaient sans qu'aucune solution ne se profilât à l'horizon.

Certains hauts fonctionnaires français se laissèrent aller à engager leurs concitoyens dans une aventure qui s'avérait risquée. Alors que le représentant du Gouvernement Français avait, selon certains, la possibilité d'intervenir auprès du Vémarana pour faire cesser l'état de rebellion, rien ne fut fait pour que la situation confuse et conflictuelle ainsi créée soit réglée une fois pour toute.

^{2.} Des bruits de livraison d'armes et d'argent à partir de Nouméa, par l'extrême droite calédonienne, s'étaient propagés entre autres par l'intermédiaire de la presse locale.

Ce dernier alla même jusqu'à déclarer, lors d'une réunion qui se tint à Luganville le 23 juillet, que Santo aurait un sort politique propre dans l'avenir. Le condominium y serait maintenu après l'indépendance et bénéficierait d'une situation spécifique. Rapidement l'idée d'un nouveau Mayotte germa dans l'esprit de la population, qui crut décéler dans ces propos le soutien passé et futur de la France à sa cause.

Tout semblait clair dorénavant et les plus épouvantés reprirent courage lorsqu'on leur affirma qu'ils n'avaient rien à craindre et qu'il n'y aurait pas de représailles à leur encontre après le 30 Juillet, date de l'indépendance.

Mais, pour l'heure l'ordre devait être rétabli et, pour se faire, des parachutistes français et britanniques débarquèrent sur l'île.

Cette présence militaire devait éviter des heurts. En effet, les pays du Forum du Pacifique avaient décidé de mater la rébellion en envoyant l'armée papoue, réalisant que la sécession de Santo pourrait s'étendre à d'autres îles du Pacifique.

2- <u>Le temps de la repression :</u>

a/Le débarquement des troupes papoues :

Le 17 août, les derniers hommes de la force franco-britannique quittèrent l'île. Le lendemain matin, les soldats papous débarquaient à Santo et entraient dans Luganville. Contrairement à ce qu'ils croyaient, les militaires ne rencontrèrent aucune résistance et à 17 heures la ville était "conquise" sans qu'un quelconque recours à la violence eût été nécessaire.

Les membres du Vemarana tentèrent bien de riposter, mais leurs actions firent souvent plus de bruit que de mal. Le couvre-feu, qui se prolongea durant 2 mois, fut instauré.

Puis les forces papoues s'installèrent et occupèrent les locaux laissés vacants par les fonctionnaires du condominium.

Cette armée se révéla rapidement "inorganisée" faisant preuve d'un comportement agressif exacerbé par une consommation d'alcool excessive qui la rendait redoutable.

De plus, les soldats papous se comportèrent en pillards. Ainsi ils appliquaient le bon système de la conscience acquise : ils pénétraient dans les maisons et voyant, qui une machine à coudre, qui un meuble, qui un poste transistor. "Vous l'avez volé ? non, je l'ai acheté il y a deux ans, voyez il est déjà usé. Avez-vous une facture ? non, à Santo c'est rare : ici, quand on a payé ça suffit". Ceci était le dialogue type échangé entre les soldats papous et les habitants spoliés, le plus souvent mélanésiens. Alors, ne pouvant présenter de facture, la personne était accusée de vol et l'Armée nationale papoue "réquisitionnait". Elle est de cette façon repartie en remplissant les

^{3.} Les soldats papous utilisaient selon les circonstances le côté droit ou le côté gauche de la route pour circuler. Ils avaient l'habitude de coller sur la crosse de leurs armes, soit des plaques de polystyrène maintenues en place par du sparadrap ou du scotch, soit des autocollants(Jean Leder, 1981).

câles de ses patrouilleurs (lesquels tiraient souvent contre les tribus, comme çà en passant, pour montrer qu'ils étaient les plus forts, que les flèches ne leur faisaient pas peur ...)

Ceci dit les personnes n'ayant pas été brutalisées ou dépouillées par les soldats papous les trouvaient corrects.

b/ Un climat de terreur : les arrestations.

Ayant mené à bien son opération de police, l'armée papoue quitta Santo en octobre. Dès le 16 août, le gouvernement de Walter Lini reprit la situation en main. Cent fonctionnaires et des membres des Polices Mobiles Units vinrent se réinstaller dans l'île. Cette police qui avait subi des brutalités et s'était fait insulter à la radio pendant des mois se montra à l'heure de la revanche particulièrement féroce et l'on assista à des règlements de comptes.

Dans un premier temps, le gouvernement invita 25 leaders de la rébellion, pour la plupart de nationalité française, à quitter l'île volontairement. Puis tous les colons de Santo furent expulsés, directement ou indirectement.

La quasi totalité des familles ne comprenaient pas les raisons de leur expulsion. Ils ne faisaient pas de politique, n'ayant en aucune façon apporté un soutien au Vemarana. Ils ne comprenaient pas, ces gérants de plantation de Malo, ce propriétaire de bus, ces métis de petites conditions, pourquoi on les chassait du pays où ils avaient passé une partie de leur vie à améliorer leur simple condition par leur seul travail.

Une liste noire avait été établie et les personnes y figurant devaient quitter le territoire, sans espoir de retour, dans les 15 jours.

Les arrestations commencèrent et elles furent nombreuses; en effet, les forces spéciales d'intervention du Vanuatu et les Papous arrêtaient tous les suspects. Or, à Santo, tous les français et francophones étaient suspectés.

Appréhendés avec plus ou moins de délicatesse, les hommes étaient transférés dans les prisons de Port-Vila pour y subir des interrogatoires.Les arrestations s'effectuaient au domicile des familles ou dans la rue, sans mandats, ni motifs. Monsieur S. allait chercher sa fille à l'école quand il fut arrêté par les soldats papous et la police du VAP: "Ils ont braqué leurs fusils sur moi et m'ont demandé de descendre de voiture. J'ai été transféré directement à l'ancienne prison britannique". Combien de femmes ne voyant pas leur mari de retour à la nuit tombée apprirent, qu'arrêté et expulsé, il se trouvait à Nouméa.

La population apeurée se cachait et n'osait plus sortir. L'insécurité s'installait et les européens se groupaient pour vivre ensemble. Les arrestations se poursuivaient encore en octobre, au rythme de 3 environ par jour.

Afin de contraindre les hommes à se rendre, la police n'hésita pas à s'en prendre aux femmes et aux enfants. C'est ainsi qu'un jeune garçon dont le père était recherché devint aveugle à force de coups reçus au visage. Pour humilier les "rebelles" jusqu'au bout, les policiers leur demandaient de se dévêtir. Dépouillés de leurs vêtements et de leurs chaussures, ils passaient plusieurs jours et surtout plusieurs nuits à moitié dévêtus dans des cellules humides et glacées, régulièrement arrosées (Jean Leder, 1981).

Monsieur T. 78 ans, un ancien gérant de plantation m'a raconté dans quelles circonstances il dut quitter le territoire.

"Le 3 octobre, je vis arriver chez moi 2 voitures dans lesquelles se trouvaient 9 policiers. Je sortis et allais à leur rencontre lorsqu'ils me déclarèrent qu'ils venaient m'arrêter.

Mais pour quelles raisons leur demandais-je, de quoi suis-je accusé, de plus avez-vous un mandat d'arrêt? N'oubliez pas que je suis citoyen français. Que n'avais-je pas dit, les coups se mirent à pleuvoir. Ils m'ont frappé, j'étais couvert de sang, puis ils m'ont conduit à la prison de Lakotoro sur Mallicolo. J'ai alors appris la raison de mon arrestation. Ils m'avaient arrêté parce que j'avais eu la malchance de me trouver à Santo le jour de ce fameux défilé du Vemarana. J'avais suivi la procession plus par curiosité que par réelle conviction, je voulais voir comment tout cela se déroulerait. Lors de la manifestation, des photos furent prises et je figurais sur l'une d'elles.

A la prison de Lakotoro, l'interrogatoire se poursuivit avec une telle violence que les policiers finirent pas m'éclater une hernie. Dans la soirée, ils firent venir un infirmier qui m'ausculta et pansa mes blessures. Ensuite ils me renvoyèrent chez moi.

Une semaine plus tard, le 10 octobre donc, une voiture s'arrêta devant ma propriété. Un homme visiblement ivre en sortit et me dit : viens ici sale peau blanche. Alors que je m'approchais, il brandit une mitraillette et sous la menace me demanda si je n'avais pas d'essence à lui fournir. Non lui répondis-je, je n'en ai plus. Tu mens, je vais te tuer, hurla-t-il.

Essayant de garder mon calme, je parvins à le convaincre de revenir le lendemain, lui promettant de m'en procurer d'ici là. Et il s'en fut à mon grand soulagement.

Quelques jours plus tard 3 policiers, très corrects cette fois-ci, vinrent de nouveau m'arrêter. Après m'avoir ordonné de me déshabiller, ils me conduisirent dans une cellule exiguë où se trouvaient déjà 6 mélanésiens.

Au bout d'une semaine, un policier francophone, ancien policier de la Résidence de France, me conduisit à l'ancienne école britannique pour m'interroger. Les mêmes questions concernant ma participation à la manifestation du Vemarana revenaient sans cesse jusqu'au moment où le policier me déclara : "Ecoutez, Monsieur T., je vais vous poser une dernière question. Une lettre anonyme vous concernant nous est parvenue, vous seriez en possession d'un poste émetteur que vous utiliseriez pour demander des armes et des munitions à Nouméa. Expliquez-vous!"

J'ai alors éclaté de rire, cet appareil n'était en réalité qu'un sismographe. J'avais subi tous ces sévices pour avoir autorisé un organisme de recherche à installer un sismographe sur mes terres quelques années plus tôt.

Après que mes dires eurent été vérifiés, ils me libérèrent. Le lendemain, j'achetais une valise chez Ballande et je demandais à être rapatrié en Nouvelle-Calédonie.

Ma famille était à Nouméa depuis le 15 août, date à laquelle

l'Ambassadeur de France avait fait évacuer de l'archipel tous les ressortissants français le désirant. Le 23 octobre, je la rejoignais. C'est ainsi que j'ai quitté le Vanuatu, je n'y suis pas retourné depuis."

Les récits concernant le départ forcé des Français ne manquent pas. Un journal local relatait, au mois d'août 1980, le témoignage de l'un des premiers "rebelle" expulsé. Notons que cet homme, comme il était précisé dans l'article, était pour l'indépendance du Vanuatu et n'avait rien d'un "casseur" ou d'un terroriste.

"Ma famille était partie à Nouméa par les avions de l'Aéronavale offerts par la France, pour quelque temps pensions-nous, par mesure de prudence. Nous n'étions sur aucune liste et le conseiller détaché de l'Ambassade de France à Santo ne nous avait pas conseillé de partir.

Quant à moi, j'étais resté là surtout pour protéger les biens de la société dont j'étais le directeur à Santo. Des soldats papous m'ont d'abord accusé d'avoir participé à Radio-Vémarana. Puis ils m'ont rudoyé sur le trottoir et ont exigé que je me désabille.

Je fus ensuite emmené en prison. Nous avons été parqués à 28 dans une cellule de 3mx3m60. Certains ne connaissaient pas les motifs de leur arrestation et ne savaient à qui s'adresser pour se défendre. Nous étions tous très inquiets, mélanésiens, wallisiens, métis et français emprisonnés. J'ai pu voir à Santo que les papous étaient dirigés par des gradés australiens, et j'ai bien l'impression que Walter Lini à Port-Vila, mal renseigné et submergé par les initiatives de ces australiens, n'avait pas une idée juste de ce qui se passait ici.

Le lendemain matin, nous avons eu droit à la moitié d'un paquet de biscuits et à une boite de limonade, ce qui n'était déjà pas mal. Puis ils nous ont emmenés à l'aéroport de Santo. Si à Santo nous avons été un peu "tabassés", à Port-Vila nous avons vraiment eu peur.

L'avion s'est garé bien à l'abri derrière les hangars. Nous étions attachés par des menottes deux par deux, et de ce fait, obligés de descendre de l'avion par paire. Quelques prisonniers mélanésiens sont descendus d'abord. Ils ont été battus violemment par des miliciens et des hommes parmi lesquels j'ai reconnu certains membres du VAP.

On nous fit grimper dans 5 voitures. Deux camions de miliciens armés nous accompagnaient. Lorsque nous sommes passés rue Higgison, la foule hurlait, tapait sur les voitures et essayait de blesser les prisonniers par les vitres entr'ouvertes. Pour ma part, j'ai évité un coup de chaîne au visage de justesse en me baissant et je l'ai reçu sur le dos.

Autour de la prison, quelques blancs riaient et nous injuriaient. Les voitures se garaient à l'entrée de la prison. Une haie formée par la foule et des miliciens nous attendait. Deux de mes camarades furent alors battus à en perdre connaissance.

Dans nos cellules nous regumes la visite de deux représentants de l'Ambassade de France. Ceux-ci nous proposèrent de choisir entre 3 solutions : un rapatriement sur la France, rester en prison et se défendre en justice au Vanuatu, ou faire sa "soumission" au gouvernement de Port-Vila (d'ailleurs, qu'entendaient-ils par là?).

J'ai opté pour le départ : je ne craignais pas de me défendre en justice, n'ayant rien à me reprocher, mais je craignais trop de vivre dans cette prison, entre les menaces et les coups. Nos amis mélanésiens, eux, sont restés : ils n'avaient pas le choix.

La nuit fut mauvaise. Nous n'avions pas de lumière, mais dès que nous nous endormions, les gardiens armaient leur fusil et menaçaient de nous tirer dessus. Le lendemain notre transport jusqu'à l'aéroport fut assuré sans incidents. Sur place on nous conduisit en voiture au pied de la passerelle. Ce n'est qu'assis dans l'avion que nous avons enfin respiré, soulagés."

Pourquoi tant d'arrestations et de violence ? Qu'avaient donc fait ces hommes pour mériter un tel sort ?

Des prêtres furent emprisonnés et battus. Que leur reprochait-on ? d'être catholiques et de surcroît Français. "C'est parce que j'ai été à l'école française que je suis en prison, " déclarait un ni-vanuatu. "Si je parlais anglais, je ne serais pas emprisonné".

Tous les mouvements ou les individus qui eurent quelque rapport ou quelque sympathie pour "la rebellion" furent arrêtés. Bien sûr comme celle-ci fut menée à partir de Santo, et qu'elle existait à l'origine en réaction à une politique donnée du Gouvernement pro-anglophone et centralisatrice, ce mouvement a eu la sympathie de beaucoup de francophones. Ceux-ci étaient donc en plus grand nombre dans les rangs des prisonniers. Mais cette opération prit rapidement par la suite l'allure d'un immense ratissage, d'une mise au pas collective, d'une extermination de toute influence française au Vanuatu.

C'est également dans le but de limiter la présence française au Vanuatu que dans plus d'une localité des îles, à Santo notamment, des commissaires du VAP expliquèrent aux familles qu'il était contre-indiqué de continuer d'envoyer les enfants à l'école française, d'autant que le bichlamar était devenu la langue officielle et que seul l'anglais comme langue étrangère était conseillé pour obtenir un diplôme et une place.

c/La déclaration de Lini et les jugements :

Suite à la vague d'arrestations et de violence que Walter Lini n'avait malheureusement pas cherché à contrôler, un climat de terreur s'installa au sein de la communauté française et francophone de l'archipel.

Le Premier Ministre Walter Lini, en accord avec l'Ambassadeur de France Mr Rodrigues, tenta alors d'apaiser les esprits, en faisant une déclaration dont voici quelques extraits.

"La rébellion sur l'île d'Espiritu Santo contre le Gouvernement de ce pays, élu de façon légale et démocratique, a eu pour résultat l'effondrement de l'ordre à Luganville. L'agent régional et des membres de la police ont été pris en otages à Fanafo et détenus en ce lieu de façon illégale et contre leur gré. Faisant immédiatement suite à l'évacuation de quelques 1.400 civils, une situation de désordre s'est installée largement à Luganville. Nous sommes maintenant indépendants et le Gouvernement du Vanuatu a pu rétablir son autorité à Luganville, ces 4 derniers jours, et se trouve donc en mesure de donner l'état de la situation là-bas.

Toutes les maisons de l'ancien British Paddock ont subi des dégâts importants : des fenêtres ont été brisées, des portes enlevées et tous les meubles et objets ménagers volés. Ces actes de vandalisme criminel étaient l'oeuvre de gens du Vémarana. Tous les véhicules du Gouvernement et toutes les voitures particulières des fonctionnaires du gouvernement ont été volées et les plaques d'immatriculation enlevées. Des effractions ont également été commises dans les magasins (...).

C'est dans ces conditions que le Gouvernement du Vanuatu a considéré de sa responsabilité de mettre fin à la rébellion. Le gouvernement avait la volonté et le pouvoir de protéger les innocents et de leur permettre de regagner leur foyer; cette volonté, ce pouvoir existent toujours et personne ne doit en douter.

Le Gouvernement du Vanuatu comprend bien que les mesures prises afin de rétablir le respect des lois et de la Constitution à Luganville susciteraient des critiques, mais le gouvernement ne voulait pas se soustraire à ses responsabilités.

Le Gouvernement a pris la bonne décision en accord avec la légalité, il a pris la seule décision possible, s'il entendait remplir honorablement la tâche pour laquelle il a été élu; c'est à dire d'arrêter les malfaiteurs et de les traduire en justice. Le Gouvernement a en effet décidé que les personnes qui s'étaient livrées à des actes de violence, au vol, au pillage, au détournement des biens du Gouvernement à des fins illicites, à des actes de vandalisme devaient être arrêtées et jugées.

Une telle décision est compatible avec l'application de l'ordre public et de la justice dans tous les pays du monde civilisé, et le Gouvernement de ce pays ne se doit en aucune manière de se justifier ou de s'excuser envers qui que ce soit pour les actions qu'il a déjà entreprises, qu'il continue d'entreprendre et qu'il continuera d'entreprendre si cela s'avère nécessaire.

Voici la réalité de la situation et étant donné qu'il n'y a aucune raison de mettre en doute les actions du Gouvernement, celui-ci demande face à ses détracteurs: y a t'il quelqu'un qui aurait préféré que l'état d'illégalité et de désordre continue sur Espiritu Santo?

Il est de fait que parmi les ressortissants étrangers qui ont été arrêtés, la majorité sont des citoyens français. Je sais, mon Gouvernement sait qu'il y a des ressortissants français vivant et travaillant dans la république qui ressentent quelques inquiétudes en ce qui concerne leur avenir. Le Gouvernement comprend leur préoccupation et en est parfaitement conscient. Mais j'aimerais dire à tous ceux qui sont actuellement en proie à l'angoisse, qu'il n'y a aucune raison d'avoir peur. Ou que vous habitiez, si vous n'avez pas enfreint à la loi, et si les membres de votre famille que la police interroge actuellement sont innocents, ni eux ni vous, n'avez rien à redouter (...).

Certains ont critiqué nos policiers pour avoir accompli leur devoir de façon trop brutale. J'ai vu de mes propres yeux la police à l'oeuvre en France, en Nouvelle-Calédonie, aux Etats-Unis, en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Grande Bretagne. Leurs policiers se comportent normalement, de façon exemplaire, tout comme la police nationale du Vanuatu. Mais les actions de toutes les polices étrangères dont je viens de par-

ler dépendent des circonstances. C'est regrettable, c'est malencontreux, mais des circonstances se produisent dans tous les pays qui nécessitent de temps en temps une action vigoureuse de la part de la police, afin de maintenir l'ordre (...).

Certaines des personnes arrêtées se sont décidées de leur propre gré à quitter le pays plutôt que de se voir traduire en justice. Les ressortissants français qui ont pris cette décision, et qui ont quitté le pays ces trois derniers jours, ont pris leur décision librement. Le Gouvernement a pensé qu'ils devaient en effet partir sans qu'aucun obstacle ne les en empêchât. Le gouvernement a permis aux personnes concernées de partir dans un souci de recherche de la meilleure coopération possible avec l'Ambassade de France et afin d'éviter que la méfiance ne s'installe entre la France et le Vanuatu (...).

Je souhaite toujours, comme mon Gouvernement, que les ressortissants français qui sont partis précipitamment sans accepter de comparaître devant les tribunaux, et qui se savent innocents, reviendront ici en considérant qu'ils sont toujours chez eux au Vanuatu et qu'ils auront toujours leur rôle à jouer dans la vie du pays.

Personne ne peut mettre en doute le fait que le Gouvernement respecte les principes démocratiques, qu'il s'engage à respecter le principe de l'ordre public, de la légalité et de la liberté dans le cadre de la Constitution. La rebellion est en contradiction avec ces principes, elle ne saurait donc être tolérée par le Gouvernement."

Les dirigeants trouvaient toutes ces arrestations et cette violence regrettables, mais "on ne fait pas d'omelette sans casser d'oeufs" concluait Walter Lini.

Dès le 15 septembre, alors que les prisons de Port-Vila regorgeaient de détenus de toutes sortes, les procès débutèrent. De nombreux métis et néo-hébridais comparurent devant les tribunaux. Les plus gravement chargés, déclarait Maître Leder, l'avocat des prévenus français et francophones, furent ceux qui avaient participé à l'attaque du British Paddock. Les faits les moins gravement punis furent ceux concernant les pillages des magasins britanniques par la foule attirée là par un comportement social assez fréquent.

Jimmy Stevens, le leader du mouvement Nagriamel, fut condamné à 14 ans d'incarcération. A l'heure actuelle, malade et âgé de plus de 70 ans, il purge toujours sa peine dans la prison de Port-Vila.

Les Français, quant à eux, préférèrent quitter le territoire. Quelques uns, interdits de séjour, auraient voulu être jugés, mais le Gouvernement ne leur laissa pas cette alternative et ils furent expulsés.

Les faits se situant pour la plupart avant la date de l'indépendance, les Anglais et les Français bénéficiaient d'une impunité légale. En effet, sous le condominium franco-britannique, il existait un règlement conjoint, paru en 1971, sur les expulsions aux Nouvelles-Hébrides. Ce règlement permettait aux Commissaires résidents d'expulser, sans avoir à se justifier, toute personne indésirable.

Celle-ci devait quitter le territoire dans un délai de 15 jours au plus après en avoir reçu la signification.

Le Ministre de l'Intérieur avait repris ce pouvoir discrétionnaire, en l'absence de texte, dans la Constitution du Vanuatu. Il pouvait donc expulser sans justification toute personne indésirable.

Normalement toutes les expulsions étaient opérées par le pays qui expulsait et à ses frais. L'arrêté conjoint prévoyait que les Commissaires résidents pouvaient se rembourser des frais occasionnés sur les biens des expulsés. De ce fait, le Gouvernement du Vanuatu avait le droit de se rembourser sur les biens des expulsés, du coût de leur expulsion (frais de transport etc...).

Dans ces conditions, le Gouvernement français ne pouvait intervenir. Malgré tout, pour éviter de nouveaux désagréments aux Français interdits de séjour, il prit en charge ces frais "d'expulsion".

Certains européens se virent reprocher des faits commis après la date de l'indépendance. Avant d'être expulsés, ils purgèrent leur peine de prison ou payèrent des amendes élevées.

Dans les faits, il faut reconnaître que l'intervention de l'Ambassade de France et le paiement des amendes assorties aux peines de prison allégea les condamnations.

Les ordres d'expulsion visaient les chefs de famille uniquement. Or ces derniers, expulsés en Nouvelle-Calédonie, n'avaient pas les moyens de payer le transfert de leur conjoint et des enfants. C'est donc l'administration française qui prit également en charge les frais de voyage de toutes ces familles.

3-Le drame de l'exode:

a/Le départ des Français:

Outre l'affaire de Santo, l'accession de l'archipel à l'indépendance a provoqué le départ de nombreux Français travaillant aux Nouvelles-Hébrides soit comme fonctionnaires, soit comme employés dans le secteur privé.

Les premiers départs eurent lieu après les élections de novembre 1979 où le Vanuaaku Pati ,soutenu par les Anglais, avait obtenu 26 sièges sur 36 et avait donc été désigné comme le tenant du pouvoir pour l'accession à l'indépendance.

A partir du mois d'août, date à laquelle débuta le blocus de Santo, les départs s'intensifièrent et l'on vit de nombreuses personnes venir s'établir en Nouvelle-Calédonie. Les plus pittoresques et aussi les plus rapides des départs ont été ceux des fonctionnaires de la Résidence de France; ils sont partis "en catastrophe".

Les arrestations et les emprisonnements en septembre et octobre 80 ont décidé encore d'autres gens à partir. Au moment de l'indépendance , on comptait environ 3.900 Français dans l'archipel. Le 31 décembre 1980, ils n'étaient plus que 2.900 dont 1.271 immatriculés.

En 1980 les statistiques concernant le départ des Français du Vanuatu et leurs lieux de destination n'étaient pas encore établies.

Entre le mois de juillet 1980 et le mois de janvier 1981, 2.629 Français ont quitté le territoire ou se sont fait naturaliser ni-vanuatu (450 binationaux). Sur les 1.000 personnes qui seraient parties durant ce court laps de temps, 73% étaient en Nouvelle-Calédonie le 1er janvier 1981, quitte à y choisir un lieu d'accueil définitif plus tard.

Plusieurs mois après les évènements de Santo, les rapatriements se poursuivaient (cf Graphique 6). Puis l'exode des Français s'atténua au fur et à mesure que la situation se "clarifiait" entre les deux nations.

Depuis 1981, 1.406 demandes de rapatriement ont été enregistrées à l'Ambassade de France de Port-Vila. Le nombre de ces demandes subit des fluctuations saisonnières. Ainsi, c'est généralement au mois de décembre que les départs sont les plus nombreux, l'année scolaire s'achevant à cette période au Vanuatu.

En ce qui concerne depuis 1981 les destinations choisies au départ de Port-Vila par les rapatriés français (cf Carte 3), on note un flux massif de migrations vers la Nouvelle-Calédonie (56% des cas). Viennent ensuite comme destinations privilégiées : la France (21% des cas), Wallis et Futuna (16%), la Polynésie française (7%) et, en dernier lieu, la Réunion, la Guadeloupe et la Guyane.

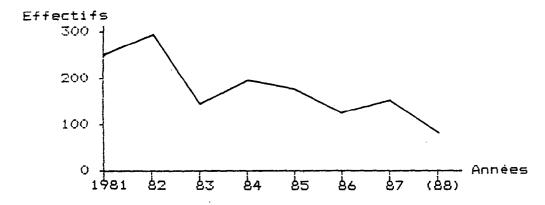
b/Les conditions de départ :

La majorité des Français dut donc quitter l'archipel. Ceux figurant sur la liste noire des interdits de séjour (cette liste comportait 110 noms en octobre 1980) recevaient la redoutable "lettre verte". Dans un délai de 15 jours leur permettant en principe de régler leurs affaires, ils devaient avoir quitté le territoire.

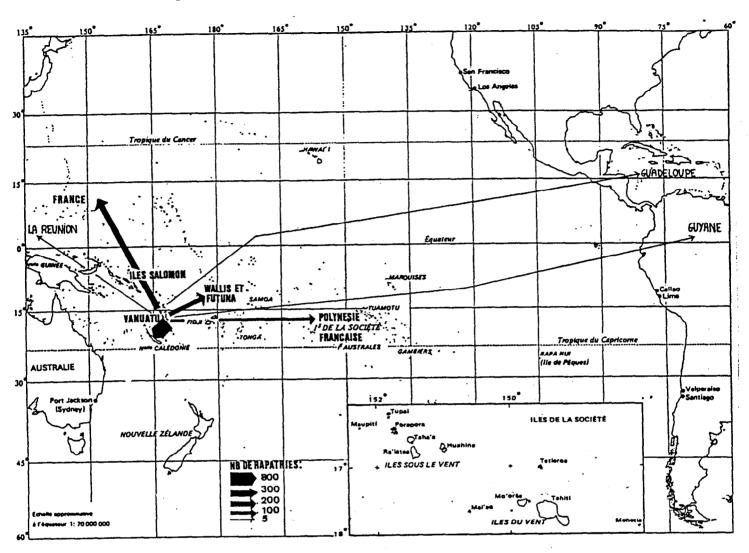
Ceux qui subirent les décisions arbitraires du Gouvernement de Walter Lini étaient généralement des gérants de plantation, de petits commerçants, ou bien encore des colons aux revenus peu élevés.

Ils quittèrent le Vanuatu en y laissant leurs biens, ceux-ci étant saisis au profit de l'Etat Ni-Vanuatu. Ils espèrent depuis maintenant 8 ans un dédommagement de leurs biens de la part du Gouvernement français. Quelques-uns parvinrent, par l'intermédiaire d'amis restés sur place, à se faire expédier ou à vendre des objets.

Graphique 6: Evolution du nombre de Français rapatriés du 01/01/81 au 01/01/88.



<u>Carte 3</u>: Flux migratoires de la population française rapatriée du Vanuatu à partir de 1981.



Craintes des Papous ? Menaces d'expulsions pesant sur certains d'entre eux ? Ces raisons expliquent sans doute les premiers départs, même si quelques rapatriés ne cachaient pas qu'ils étaient désireux de regagner le plus tôt possible le foyer qu'ils venaient de quitter.

Mais les "expulsions" se faisaient aussi d'une manière indirecte. L'établissement d'accords de coopération entre la France et le Vanuatu devaient rétablir un climat d'entente entre les 2 nations.

Or que s'est-il passé ? En dehors des Français qui, sous l'effet d'intimidations diverses, demandaient à être rapatriés vers un territoire français, le Gouvernement ni-vanuatu refusa le renouvellement des permis de séjour qui arrivaient à expiration.

D'autre part, dans le cadre de la liquidation des affaires françaises, de nombreux fonctionnaires locaux se sont vu offrir deux possibilités ; soit toucher une prime de fin de contrat proportionnelle aux années de service, soit utiliser cette somme pour racheter les points de sécurité sociale et

demander leur intégration dans la fonction publique française. C'est cette dernière solution que la plupart ont choisi et ils ont quitté le Vanuatu pour la Nouvelle-Calédonie, Tahiti ou la Métropole.

c/Arrivée des rapatriés en Nouvelle-Calédonie:

Le 18 août 1980, la première vague importante de rapatriés arriva en Nouvelle-Calédonie grâce au pont aérien mis en place par UTA d'une manière plus ou moins légale.

Les rapatriés, dont la majorité était des femmes et des enfants, furent accueillis à leur descente d'avion par le Haut-Commissaire. Après quoi, ils furent conduits au centre d'accueil familial du 6ème km, où certains étaient attendus par les membres de leur famille(il était en effet interdit aux familles d'accueillir les leurs à l'aéroport).

Les mois suivants ces scènes se répétèrent régulièrement. Ce furent les libérés des prisons du Vanuatu, voyageurs sans bagage, en tee-shirt et en claquettes, les poches vides qui arrivèrent dans les centres d'accueil.

De nombreuses personnes étaient encore sous le choc des évènements qu'ils avaient vécus au Vanuatu. D'autres, blessés, durent être hospitalisés. Mais ce qui frappait le plus, c'était le dénuement dans lequel se trouvaient les familles.

Le problème était extrêmement grave pour certains, car même l'argent leur faisait défaut. Les comptes avaient été bloqués par les autorités du Vanuatu et quelques personnes n'avaient pas eu la possibilité d'emporter de l'argent liquide.

Puis, peu à peu, l'accueil des rapatriés s'organisa même si les problèmes qui restaient à résoudre étaient considérables, en particulier la scolarisation des enfants, la recherche d'un emploi, d'un logement, etc.

TROISIEME PARTIE: LES RAPATRIES EN NOUVELLE-CALEDONIE:

1-La Nouvelle-Calédonie territoire d'accueil?:

a/Mobilisation de la population et des autorités:

Une grande solidarité s'organisa autour des familles venues de Vanuatu. Deux centres recevaient les "exilés" mais rapidement le premier centre d'accueil organisé au 6ème km, puis le second, s'avérèrent trop petits devant l'afflux des hommes, femmes et enfants. Les services du Haut-Commissariat réquisitionnèrent alors à la SICNC l'une des tours de 15 étages de la cité de Saint Quentin, puis une deuxième puis enfin une troisième tour.

On mit à la disposition des "réfugiés" de petits appartements, alors que des vêtements et des couvertures étaient distribuées. De nombreux appels à l'aide à la population et aux commerçants calédoniens furent faits par l'intermédiaire des médias. Ceux-ci, dans un élan de générosité, se mobilisèrent et les dons (vêtements, vaisselle, appareils électroménagers, etc...) affluèrent vers les centres d'accueil. Encore aujourd'hui, des calédoniens, mais également des "anciens des Hébrides", se dévouent corps et âmes pour aider certains rapatriés qui, en raison de leur âge, n'ont pas réussi à se réinsérer en Nouvelle-Calédonie.

Les bonnes volontés ne manquaient pas, mais il s'agisssait de canaliser tous ces efforts de solidarité. Un comité fut créé à Saint Quentin, dans le but d'aider les réfugiés et d'alléger la tâche du Service Social.

L'accueil des réfugiés de Santo fut assuré au niveau gouvernemental par les services du Haut-Commissariat et le Service Social. Le premier a pris en charge ce que l'on pourrait appeler la logistique, en utilisant le concours de l'Armée; le second s'est surtout intéressé au côté humain de cette opération et a pris le relais dans bien des domaines. Dans celui des transports par exemple, l'armée a assuré ce service pendant quelque temps, puis a dû passer le relais, ayant largement dépassé les quotas de carburant attribués. C'est alors le Service Social qui organisa et financa, dans un premier temps, des navettes vers la ville et les déplacements des rapatriés.

Le problème de la restauration se présenta d'une manière similaire. La aussi le Service Social poursuivit l'action entreprise par l'Armée, distribuant chaque jour des repas chauds aux familles. La nourriture était apportée toute prête par camion. Un véhicule arrivait le matin avec du café chaud et du pain, il en était de même pour les repas du midi et du soir. Sur le plan du logement, des appartements furent entièrement équipés en vue d'une vie collective.

Toute cette infrastructure d'accueil coûtait très cher. Or l'aide ne pouvait durer indéfiniment et elle disparut donc progressivement.

C'est ainsi que, le 7 septembre, la distribution de repas par le Service Social fut supprimée. Cette nouvelle consterna les rapatriés. Ceux-ci eurent l'impression que c'était là un signe précurseur de la fin de l'aide apportée et qu'ils allaient se retrouver sans ressources dans un délai relativement court.

"Il n'en est rien ; " affirmait le Haut Commissaire ; "ces mesures découlent directement de la loi de 1961 qui précise que l'hébergement dans les centres ne doit pas dépasser une semaine. A l'issue de quoi, une indemnité dite de subsistance est versée mensuellement aux familles en tenant compte évidemment du nombre d'adultes et d'enfants par ménage".

Le ravitaillement en vivres ne fut dès lors assuré qu'en fonction des dons fournis par la population calédonienne. Les réfugiés, disposant d'un appartement collectif et aménagé par étage, avaient dorénavant la possibilité de préparer leur repas eux-mêmes.

Un immense mouvement de solidarité s'était manifesté en Nouvelle-Calédonie, devenue terre d'accueil. Les autorités du territoire, le Service Social, la Croix rouge, le Secours Catholique, les entreprises et les différentes associations, la générosité de toute la population calédonienne permirent d'apporter à ces malheureux des secours de première urgence et d'assurer provisoirement leur hébergement.

Le Haut-Commissaire et le chef du Cabinet militaire affirmaient : "La France fera tout ce qui est en son pouvoir pour venir en aide aux rapatriés et la loi du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer sera appliquée en Nouvelle-Calédonie".

Le 27 août 1980, le Secrétaire d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer déclarait que les Français du Vanuatu auraient la possibilité de se réinstaller en Nouvelle-Calédonie, tout en bénéficiant du statut de rapatrié.

L'ordonnance promulguée étendait les dispositions de la loi du 26 décembre 1961 aux Français qui avaient quitté les Nouvelles-Hébrides à partir du 5 octobre 1979 pour s'installer sur le Territoire de la République française. De la sorte ces Français avaient le bénéfice de ce texte et des prestations qu'il prévoit, qu'ils s'installent en Métropole, dans un TOM (Nouvelle-Calédonie essentiellement) ou un DOM.

Notons que la loi relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer stipule que: "Les Français ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'évènements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, pourront bénéficier du concours de l'Etat en vertu de la solidarité nationale (...).

Ce concours se manifeste par un ensemble de mesures de nature à intégrer les Français rapatriés dans les structures économiques et sociales de la Nation.

Ces mesures consistent, en particulier, à accorder aux rapatriés des prestations de retour, des prestations temporaires de subsistance, des prêts à taux réduits et des subventions d'installation et de reclassement, des facilités d'accès à la profession et d'admission dans les établissements scolaires, des prestations sociales ainsi que des secours exceptionnels(...).

Un règlement d'administration publique fixe les conditions selon lesquelles peuvent bénéficier de certaines, ou de la totalité des mesures prévues par la présente loi, des étrangers dont l'activité ou le dévouement justifient cette extension et qui s'établissent sur le territoire de la République française".

Les Français rapatriés pouvaient et peuvent toujours bénéficier des prestations suivantes: prestations de retour, de subsistance, de reclassement et enfin de prestations sociales.

Le bénéfice de ces prestations leur est attribué sur présentation d'un dossier constitué à cet effet pour chaque rapatrié, par les Autorités françaises en fonction sur le territoire de départ.

Lorsque les circonstances ne permettent pas la constitution de ce dossier sur le territoire de départ, le bénéfice de ces prestations peut être ouvert aux rapatriés sur justification des conditions de leur retour.

Les prestations de retour comprennent :

- -La gratuité du transport des rapatriés de leur résidence de départ au lieu d'accueil définitif;
- -Une indemnité forfaitaire de déménagement (2.000 FF pour un célibataire, 4.750 FF pour un ménage, majoré de 1.000 FF par enfant);
- -Une indemnité forfaitaire de départ (1.150 FF pour un célibataire, 1.500 FF pour un ménage, majoré de 600 FF par enfant);
- -Eventuellement, un hébergement de secours dans un centre de transit pour une durée maximum de 8 jours (aujourd'hui cette mesure n'est plus en vigueur, aucun logement n'est mis à la disposition des rapatriés à leur arrivée sur le territoire).

L'allocation mensuelle de subsistance comporte un taux de base (1.690 FF) et le cas échéant, une prime variable attribuée en fonction du nombre de personnes à charge et de l'effort de reconversion auquel consent le rapatrié.

Cette allocation est versée aux rapatriés en attente d'un emploi ou d'un reclassement professionnel pendant une durée maximum de 12 mois.

L'aide au reclassement est destinée à faciliter la réinsertion professionnelle des rapatriés; quant aux prestations sociales ce sont les personnes âgées et les personnes invalides ou malades incapables de travailler qui peuvent en bénéficier.

Le gouvernement débloqua dans le courant du mois de septembre 1980, 150 millions de FF pour les rapatriés de Santo. Le 11 septembre 1980, la commission chargée de procéder à l'examen des demandes d'admission au bénéfice des prestations de subsistance versées aux rapatriés du Vanuatu se réunissait.

Sur 154 dossiers examinés, 102 firent l'objet soit d'un avis favorable à l'attribution de l'allocation de subsistance pour la période du 10 au 30 septembre 1980, soit d'un avis favorable au versement d'un secours exceptionnel.

Pourtant, la première distribution d'indemnités de subsistance aux rapatriés de Santo engendra un mécontentement général. Certains se plaignaient d'avoir touché trop peu, d'autres de n'avoir rien perçu. A Saint Quentin on estimait qu'il n'existait qu'une seule sorte de rapatriés et qu'il était anormal qu'une distinction arbitraire soit faite entre eux.

Les décisions connues, les chefs de famille dont le dossier avait été accepté se présentèrent au bureau de la cité où leur fut remis un chèque. Ceux, qui n'avaient pas de pièce d'identité dûrent se faire accompagner au Trésor par deux témoins pour percevoir leur dû. D'autres repartirent avec une feuille

ronéotypée sur laquelle était coché le critère déterminant le refus. Souvent les revenus étaient estimés suffisants, d'autres fois la nationalité française était contestée, d'autres fois encore un membre de la famille travaillait, etc. Ceux qui avaient signalé avoir sur eux un peu d'argent furent exclus. D'autres dossiers furent refusés avec la précision suivante: "Votre volonté de vous réinstaller n'est pas établie". Il s'agissait là de tous ceux qui avaient, suite à la demande pressante du Gouvernement français, choisi d'essayer de retourner au Vanuatu.

Mais des cas plus graves se présentèrent; certains "rapatriés" virent leur citoyenneté française contestée. D'origine tonkinoise ou autre, des expatriés de Santo n'eurent pas droit à la prime, leur nationalité française n'étant pas suffisamment établie. A ces hommes qui avaient répondu les premiers en 1940 à l'appel de la France libre, dont les jeunes avaient fait leur service militaire, qui avaient participé aux élections législatives de 1978, on annonçait qu'ils ne pourraient être dédommagés s'ils ne se faisaient pas naturaliser, sous prétexte qu'ils avaient vécu dans un condominium.

Des problèmes de naturalisation se posèrent pour ces ressortissants du Vanuatu et ces étrangers des Nouvelles Hébrides ayant opté pour la France contraints de quitter l'archipel après l'indépendance. Francophones ou francophiles, ces ressortissants, lorsqu'ils demandèrent leur naturalisation, n'eurent pas malgré tout à justifier des 5 ans de résidence sur un territoire français normalement exigés par le code de la nationalité française. Toutefois ces personnes n'étaient pas dispensées des autres conditions exigées par le code précité (avoir 18 ans au moins, absence de certaines condamnations, assimilation à la communauté française, connaissance de la langue française).

b/Saint Quentin: La cité mal aimée.

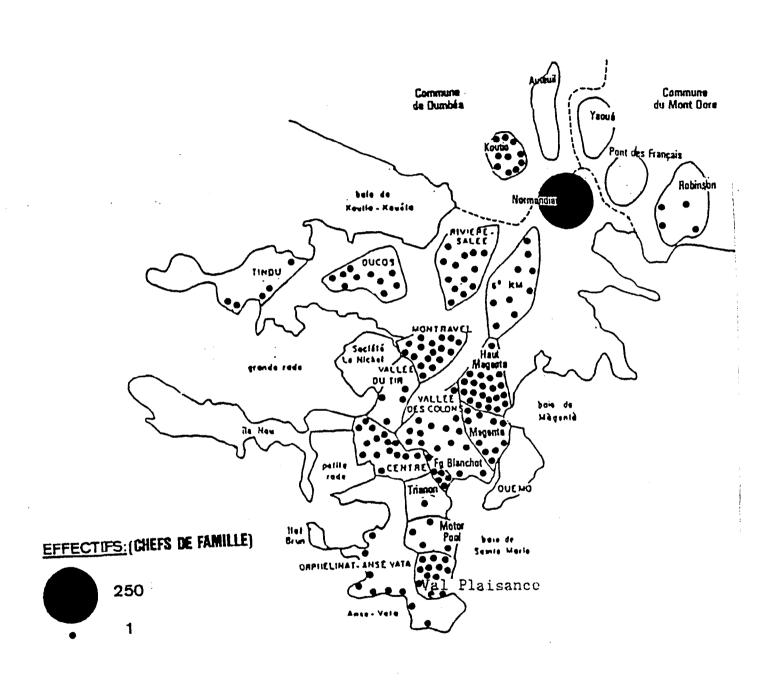
La cité de Saint Quentin, située à la limite communale de Nouméa et du Mont Dore dans le quartier de Normandie, fut construite durant l'époque du "boom" du nickel. Son but était d'héberger les nouveaux arrivants en attendant qu'ils se fassent construire une habitation individuelle. Il s'agissait d'une cité de transit en quelque sorte, de type H.L.M., construite en fonction d'impératifs d'une période donnée. A ce moment là, la SICNC n'avait pas de réserves foncières : d'ailleurs le terrain de Saint Quentin ne lui appartenait que pour moitié. Dans ce contexte, seule la construction verticale permettait de créer le maximum de logements pour un minimum de prix de revient. Le côté social n'était qu'une conséquence engendrée par la relative modicité des loyers ; or il s'avéra que ceux-ci étaient en fait loin d'être accessibles aux bas salaires.

Les rapatriés furent logés dans les tours de la cité de Saint Quentin aux frais de l'Etat puisque c'est lui qui, grâce à des fonds spéciaux, couvrait les montants des loyers.

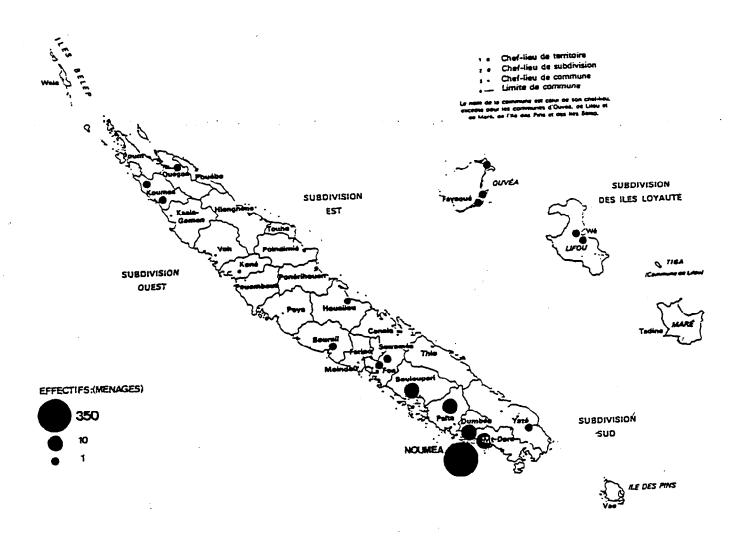
L'hébergement dans les tours était gratuit de même que la fourniture d'eau et d'électricité. La municipalité de Nouméa, quant à elle, avait voté l'exonération des taxes communales.

Mais les nouveaux habitants de Saint Quentin étaient totalement dépaysés par la vie citadine, inadaptés qu'ils étaient à l'habitat concentrationnaire avec ses servitudes codées et ses vicissitudes.

<u>Carte 4</u>: Localisation des rapatriés à leur arrivée en Nouvelle-Calédonie à Nouméa et dans sa banlieue.



<u>Carte 5</u>: Répartition des rapatriés en Nouvelle-Calédonie à leur arrivée sur le territoire.



A chaque palier, se trouvait un appartement commun. Les familles s'entassaient dans les logements restants. Il n'y avait qu'un réfrigérateur, qu'une cuisinière par étage. Le partage des dépenses et de la nourriture entre tant de personnes, généralement une vingtaine, n'était pas sans poser de problèmes et des querelles éclataient quelquefois. A l'intérieur de la "salle à manger" les rapatriés prenaient leurs repas un plateau sur les genoux, les logements n'étant pas meublés à l'origine.

L'exaspération des gens se muait parfois en agressivité lorsqu'il fallait rester des heures dans des files d'attente pour bénéficier du ravitaillement. Parfois, l'ivraie perça sous le bon grain et certains abusèrent des distributions sociales.

D'une manière générale, l'ambiance dans les tours de Saint Quentin était mauvaise. Quelques rapatriés firent d'ailleurs leur possible pour ne pas y être logés, ou alors y restèrent le moins longtemps possible. Des rivalités entre les différents groupes ethniques s'étaient créées, surtout entre les européens et les wallisiens.

Selon les chiffres officiels, 994 rapatriés auraient transité dans les tours de la cité de Saint Quentin depuis 1980. Les autres habitèrent chez des parents ou amis, dans des cités telles Tindu ou Magenta ou bien encore dans les hôtels de l'Anse Vata et de la Baie des Citrons(cf Carte 4).

Alors que les rapatriés se trouvaient dans le désarroi le plus total, des escrocs tentèrent de profiter de la situation. C'est ainsi que quelques rapatriés signèrent des lettres de décharge concernant les biens qu'ils possédaient au Vanuatu. Ces "contrats" stipulaient qu'un gérant devait s'occuper des plantations ou des logements restés à l'abandon dans l'archipel, en retirer les bénéfices, prendre sa commission et envoyer le reste des sommes perçues aux propriétaires en Nouvelle-Calédonie. Or, les bénéfices retirés des différentes transactions n'arrivèrent jamais en Nouvelle-Calédonie. Les rapatriés se retrouvèrent pieds et poings liés, interdits de séjour au Vanuatu ; il leur était impossible de se rendre sur place pour "demander des comptes".

La tension était telle parmi les rapatriés qu'en novembre 1980 leur association se divisa. De très sérieux "tiraillements" séparèrent en deux camps les habitants de la cité de Saint Quentin : les "pro" Georges Cronsteadt et les "anti".

Cette situation était très nettement marquée depuis le retour des "combattants", c'est-à-dire de ceux qui avaient joué un rôle de militant actif. Ces derniers reprochaient à l'ancien leader du Vémarana son excès de modération et sa conduite vis-à-vis de la milice et des Papous, jugée collaborationniste.

Ils reprochaient à certains de s'être rendus prématurément avant même d'avoir combattu et à d'autres d'avoir fo menté la révolution en restant bien à l'abri à Nouméa.

Ajoutons que la discorde se matérialisa à Saint Quentin au niveau de l'utilisation des sommes récoltées au profit des rapatriés et même de celles récoltées à Santo au titre du Vemarana, au cours des 3 mois du Gouvernement sécessionniste. On se demandait, entre autres, ce qu'étaient devenus les millions qui auraient dû servir à l'achat d'armes. Il s'agissait de 7 millions

disaient certains, confiés dans une petite valise à un entremetteur qui était chargé du marché. La somme avait disparu et les armes n'arrivèrent jamais... qu'était-il advenu de cet argent?

Pour diverses raisons, les rapatriés se divisèrent en deux clans. Les derniers arrivés estimant que les membres de "l'Association des rapatriés des Nouvelles-Hébrides et de solidarité autochtone" n'étaient pas représentatifs d'une majorité, une seconde Association fut créée.

Cette division ne favorisait pas les intérêts des rapatriés face aux services administratifs qui s'occupaient d'eux et lorsque les esprits s'apaisèrent, les rapatriés prirent conscience de leur erreur et l'Association se réunifia. Malgré tout, des conflits internes subsistent encore aujourd'hui au sein de cette Association.

Un an après l'arrivée des premiers rapatriés dans les tours de la cité de Saint Quentin, l'état des lieux était déplorable. Si la plupart des appartements étaient toujours impeccablement nettoyés pour essayer de créér un semblant d'intimité et de chaleur, il n'en était pas de même pour les couloirs, les ascenseurs, les extérieurs, bref tous les lieux communs.

Dégradations dues au temps et à l'utilisation répétée, mais surtout au vandalisme. C'est à l'intérieur des tours que l'on remarquait le plus le piteux état des installations collectives. Dans les couloirs du rez-de-chaussée, les murs couverts de graffitis étaient d'une saleté repoussante. Des flaques d'eau jonchaient le sol, et l'odeur d'urine était omniprésente. Quant à accèder aux étages c'était une gageure, les ascenseurs ne fonctionnant qu'accessoirement.

"Les ouvriers qui auront à s'employer à remettre les tours en état vont avoir bien du travail et ne manqueront pas de maudire les rapatriés qui ont tout cassé", entendait-on.

Mais il était trop facile de faire endosser la responsabilité des dégâts à la communauté des gens de Santo, car comme le faisaient remarquer ceux-ci,"il y avait aussi des bandes de jeunes voyous qui venaient visiter les tours la nuit pour diverses raisons et qui cassaient tout".

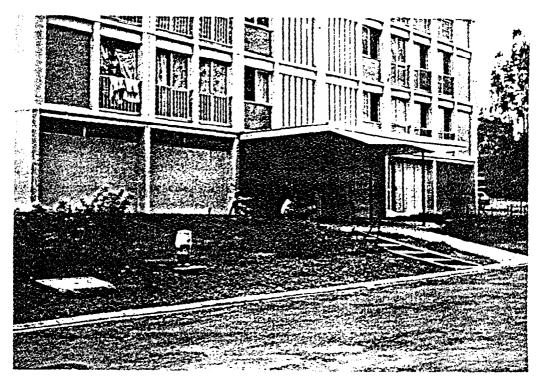
Ils reconnaissaient que des jeunes rapatriés étaient également responsables de ces actes de vandalisme, jeunes sans emploi et ne cherchant pas réellement à en trouver, parfois révoltés, et surtout transplantés de leur ancien univers de liberté en un lieu frustrant pour eux. L'attitude de ces jeunes oisifs ternit l'image de la communauté et faisait que les Calédoniens en 1981 étaient excédés par les rapatriés .

Puis on avertit les rapatriés qu'ils avaient jusqu'au 31 août 1981 pour évacuer les logements qu'ils occupaient aux tours de la cité de Saint Quentin.

La loi de 1961 relative aux rapatriés ne prévoit d'assistance à l'hébergement que pendant 8 jours. Mais en ce qui concernait le cas des expulsés du Vanuatu, le Gouvernement avait pris des mesures visant à loger les rapatriés pendant un an. Grâce à des aides spéciales, un contrat de location de 12 mois avait été signé avec la SICNC. Les clauses de ce contrat précisaient que les locaux devaient être rendus dans l'état où ils se trouvaient au moment de la prise de possession des lieux. L'état finança donc l'état de réfection des bâtiments.

Photos 1-2: La cité de Saint Quentin.





Au bout d'un an, les rapatriés devaient avoir trouvé de quoi se loger ailleurs et libérer les appartements. Or certains ne l'avaient pas fait, soit pour des raisons économiques, soit parce que leurs enfants étaient scolarisés dans le quartier. Le Haut-Commissariat leur avait permit d'occuper pendant quelque temps encore ces logements moyennant rétribution d'un loyer.

Puis à partir du mois de novembre 1981, les loyers augmentèrent chaque mois de 15%. Cette mesure était destinée à dissuader les rapatriés de s'incruster dans les tours de la cité de Saint Quentin, mais aussi à stabiliser la caisse, d'ailleurs vide, destinée à les aider à se loger ou à s'installer.

Ceux qui ne trouvèrent vraiment pas de logement à cause de leurs faibles revenus furent pris en charge par le Service Social. Quant aux autres, le Haut-Commissariat estimait qu'après tout ce temps ils auraient pu trouver un appartement ailleurs.

Avec la majoration mensuelle du loyer de 15%, le prix des logements devint bientôt inabordable, et les rapatriés quittèrent progressivement les tours. En janvier 83, il restait 80 personnes réparties en 18 familles dans la tour C1 de la cité de Saint Quentin. Ces familles ne payaient plus de loyer depuis plusieurs mois, le Haut-Commissariat leur ayant écrit pour leur dire qu'ils pouvaient s'en dispenser.

Cependant cette solution ne pouvait se prolonger car l'Etat devait restituer les logements à la SICNC. De leur côté, les rapatriés ne voyaient pas d'issue à leur problème, personne parmi eux n'ayant les moyens de se trouver de logements ailleurs. A titre d'exemple, un jeune homme gagnant 68.000 FCFP (3.800 FF) avait fait une demande auprès de la SICNC pour bénéficier d'un F3. Sa demande fut rejetée, il fallait gagner un minimum de 78.000 FCFP pour avoir ne serait-ce qu'un studio. Ce jeune homme cherchait un logement pour lui même et sa soeur qui était au chômage. Devant ce refus, il loua une chambre à 30.000 FCFP par mois dans un hôtel au Trianon. Sa soeur, quant à elle, demeura à Saint Quentin.

Quand le Haut-Commissariat prétextait que les salaires honnêtes des rapatriés auraient pu leur permettre de se loger ailleurs, ceux-ci s'insurgeaient. "Des salaires? Il n'y a même pas de boulot!". Ils avouaient que quelques uns travaillaient au noir ou que, de temps en temps, ils effectuaient des emplois journaliers ou hebdomadaires, mais ils affirmaient que pour eux, les travaux bien rémunérés avec feuilles de salaire à la fin du mois, cela n'existait pas.

Ceux qui s'adressèrent au Service Social étaient unanimes pour affirmer que l'on ne pouvait rien pour eux. "Le Service Social n'a plus de sous" disait-on.

Depuis, la situation n'a guère évolué. Le Gouvernement continue à loger gratuitement dans les tours de la cité de Saint Quentin, quelques rapatriés ; il s'agit de personnes âgées et de cas sociaux. D'autres rapatriés ayant choisi de demeurer à Saint Quentin payent régulièrement un loyer à la société propriétaire des tours.

Les problèmes de subsistance et de logement étant théoriquement résolus, les rapatriés pensèrent à leur réinsertion. Où allait-elle et surtout où pouvait-elle se faire ?

c/Choix d'un territoire d'accueil définitif :

Quinze jours après l'arrivée des premiers rapatriés, des enquêtes étaient entreprises par le Service Social afin de connaître les lieux d'accueils définitifs choisis par ces derniers.

A cette époque, les réfugiés n'étaient pas en mesure de prendre une telle décision, celle-ci étant tributaire de l'évolution au Vanuatu et de la reconnaissance du statut de rapatriés.

Pourtant, à part quelques exceptions, la totalité voulait rester en Nouvelle-Calédonie, surtout à Nouméa d'ailleurs (85% des rapatriés y résident), gardant l'espoir de pouvoir un jour retourner au Vanuatu. Une femme logée dans les tours de Saint-Quentin déclarait : "Ici on se sent bien. Il fait un peu plus froid que chez nous mais les gens sont comme nous. Ma fille est toujours allée à l'école française. Moi je resterai, mais pas comme ça dans un appartement, je dois trouver du travail".

Puis une propagande insidieuse poussant les déracinés à chercher ailleurs qu'en Nouvelle-Calédonie une possibilité de réinsertion débuta. A Nouméa des placards muraux apparurent. Toutes les intoxications étaient bonnes pour signifier aux "vanuatés" que le séjour ne saurait se prolonger.

Le 18 septembre un article paraissait dans la revue "Corail" dénonçant ces pratiques avec une véhémence parfois injustifiée, mais reflétant un état d'esprit caractéristique. "Un véritable travail de sape se fait officiellement parmi les réfugiés de Santo, afin de les inciter à quitter la Nouvelle-Calédonie pour partir en Guyane, en Métropole... N'y-a-t'il pas de place sur le Caillou? Le Gouvernement français ne tient pas ses promesses dans cette affaire et rien n'a été fait pour aider les réfugiés à trouver une vie correcte en Nouvelle-Calédonie. En revanche, tout est prévu pour les aider à partir...On finit par se poser des questions".

De leur côté, les rapatriés s'insurgeaient : " A mots couverts on nous a suggéré que nous étions de trop en Nouvelle-Calédonie. L'objectif est de faire sortir du Territoire un maximum de réfugiés. Donc pas question de prêts d'installation à Nouméa. Le Gouvernement nous a déclaré que la Nouvelle-Calédonie n'offrait aucune garantie d'installation ; il ne peut donc nous accorder de prêts de longue durée parce que ce territoire est politiquement instable. Vous avez avantage et plus de sécurité à aller ailleurs, nous a-t'on dit".

Dès le 31 décembre 1980, la Nouvelle-Calédonie ne devait plus être un territoire de transit mais d'accueil. Les Français désirant quitter le Vanuatu indiquaient à l'Ambassade de Port Vila la destination de leur choix. Avant d'envisager une quelconque réinsertion, les rapatriés se devaient de choisir leur territoire d'accueil. Rien ne pouvait être décidé sans ce critère important.

Sur les 800 personnes arrivées sur le territoire en mars 1981(406 adultes et 394 mineurs), 574 décidèrent de s'installer en Nouvelle-Calédonie.

Quarante rapatriés avaient opté pour la métropole ; il s'agissait en général de métropolitains. La démarche était courageuse, mais c'est certainement une des options qui risquaient de porter le plus de fruits à long terme. De meilleurs conditions de prêts étaient consenties ainsi que des possibilités de formation professionnelle. Le marché du travail y était plus vaste bien que plus difficile d'accès. Les rapatriés désireux de s'établir en Métropole

étaient susceptibles de bénéficier du transport gratuit. A leur arrivée, ils pouvaient être pris en charge par le Comité d'entraide aux Français rapatriés. Cette prise en charge comportait l'hébergement dans l'un des centres du Comité, une dotation en vêtements et le service d'une allocation journalière de nourriture. Ces prestations étaient assurées pendant 6 mois maximum.

Au total et à ce jour, 88 personnes auraient transité en Nouvelle-Calédonie avant de se réinstaller en Métropole.

Trente personnes devaient retourner à Wallis et douze à Futuna. L'assemblée territoriale de Wallis s'était montrée favorable et dans l'ensemble les conditions semblaient propices. Grâce au système familial local très structuré, les nouveaux arrivants pouvaient être assimilés sans difficultés.

Pour les Wallisiens, la Marine nationale mit, au mois de février 1981, un appareil militaire à disposition pour effectuer le voyage; les Futuniens, quant à eux, furent acheminés par la rotation normale du Moana. Les rapatriés wallisiens eurent ainsi la possibilité de regagner gratuitement Wallis et Futuna. Une pension de 15.000 FCFP était octroyée aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Depuis 1980, 150 wallisiens ont rejoint leur terre natale. Il s'agit généralement de personnes âgées qui, sur place, ont été prises en charge par leurs familles.

Trente rapatriés envisageaient de rejoindre la Polynésie en 1981. A signaler parmi ces personnes un cas que l'on pourrait qualifier de marginal : un européen s'est retiré aux Marquises! Cette personne, retraitée de l'armée, n'eut aucun souci de réinsertion.

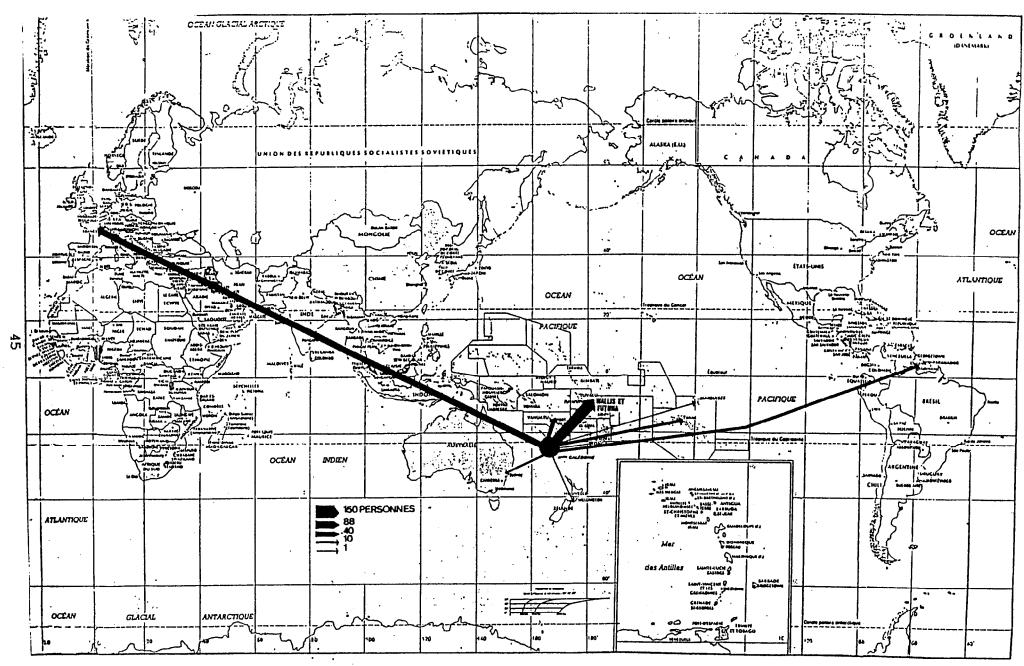
En fin de compte, 40 rapatriés choisirent cette solution, les indemnités touchées à Tahiti et à Nouméa étant les mêmes.

Quarante six personnes avaient opté pour un retour au Vanuatu ; mais dans le cas présent, les retours étaient conditionnés par les relations existant entre la France et le Vanuatu.

D'autre part, les personnes possédant, soit des plantations, soit une affaire ou un commerce, risquaient d'être dépossédées de leurs biens si elles ne retournaient pas avant le 31 Octobre 1980 au Vanuatu. En effet selon la loi vanuatuane, les plantations laissées à l'abandon après le 31 devaient être reprises par le Gouvernement.

Certains, ne pensant pas figurer sur la liste noire, tentèrent de retourner au Vanuatu. Après un bref séjour dans les prisons locales, ils furent immédiatement rapatriés sur Nouméa. Encore aujourd'hui, les agences de voyages et compagnies aériennes refusent de vendre au départ de Nouméa un billet d'avion à destination du Vanuatu aux rapatriés interdits de séjour.

Pourtant la réinstallation dans l'archipel se passa bien pour la plupart; le niveau de vie n'était évidemment pas le même mais face à la situation de crise qui règnait en Nouvelle-Calédonie au début des années 80 et qui ne permettait pas au rapatriés de manger tous les jours à leur faim, certains avaient préféré cette solution : "là-bas au moins nous avions un lopin de terre nous permettant de faire quelques cultures".



Carte 6:Flux de rapatriés au départ de Nouvelle-Calédonie depuis 1980.

La Guyane recueillait beaucoup de suffrages. Le "plan vert" était en effet séduisant, mais ce département n'offrait que des possibilités agricoles, et encore...

Les autorités locales consultées s'était montrées favorables à l'accueil de familles, mais elles avaient émis de sérieuses réserves. Les dossiers des rapatriés devaient être parfaitement étudiés afin de limiter les échecs et ces dossiers ont longtemps stagné, car les autorités voulaient s'entourer de garanties avant d'envoyer les candidats dans ce département. Quarante rapatriés sont malgré tout partis tenter leur chance en Guyane .

Il y a quelques années, le Gouvernement français souhaitait favoriser le peuplement de la Guyane. Un plan vert avait été lancé en vue d'aider les candidats à l'installation. Les rapatriés furent mis en garde. Outre son climat équatorial chaud et humide (il tombe 3 mètres d'eau par an), la Guyane est l'un des endroits au monde où il est très difficile de se consacrer à l'agriculture. Les sols sont très pauvres et très acides, aussi les rendements sont-ils inférieurs aux moyennes mondiales. L'élevage, en raison du manque de pâturages, est également très difficile avec un rendement de 2 têtes à l'hectare. Il faut sélectionner des bêtes qui résistent aux maladies parasitaires endémiques.

Certaines personnes pouvaient réussir en groupant leurs terres en une sorte de coopérative et au prix d'un travail considérable. Les grosses exploitations, quant à elles, nécessiteraient un important investissement.

Outre les droits auxquels ils pouvaient prétendre dans le cadre de la loi de 1961, les rapatriés candidats à la Guyane recevaient un lot de 300 hectares à débrousser, dont 120 environ susceptibles d'être exploitables. Ces lots étaient cédés en bail de 30 ans, c'est-à-dire qu'ils n'appartiennent pas à l'exploitant.

Après l'étude d'un dossier sérieux et chiffré, 30 à 35% de la somme totale nécessaire au démarrage de l'exploitation était remise sous forme d'aide ou de subvention au rapatrié. Le reste était cédé à un taux très bas : 3,1% avec un différé de 5 ans pour le remboursement. Ce système demandait néanmoins, de la part du candidat, un apport financier personnel important de telle sorte qu'il puisse attendre les premiers résultats financiers de son exploitation.

Au mois de mars 1981, le premier rapatrié de Santo à bénéficier du plan vert témoignait. Passé les inconvénients inhérents du voyage, celui-ci soulignait l'ampleur des efforts consentis par l'Etat pour lui faire un sort plus enviable.

"On a débloqué 3.600.000 FCFP ce qui fait que j'ai une maison avec trois chambres à coucher, salon, cuisine, etc... J'ai pu acheter une Renault 4 neuve, les enfants sont à l'école depuis quelques jours. Tout est prêt pour le démarrage sur les chapeaux de roues. Ici, ils ont l'intention de faire de l'élevage en grand et je tombe à pic. On m'a donné 200 hectares de savane piqués de quelques touffes d'arbres...avec la possibilité d'obtenir 300 hectares supplémentaires".

Outre le débloquage de fonds nécessaires à son installation, R.B se retrouvait salarié.

"L'organisme qui prépare l'installation des nouveaux fermiers m'a embauché...salaire 54.000 FCFP...pour l'installation de ma ferme...homme à tout

faire, stockman, soudure, mécanique, etc...Je regrette d'être arrivé seul, à deux ou trois on aurait fait quelque chose de bien".

Ayant pourtant eu au départ un peu de mal à s'adapter, cet homme de 50 ans semblait avoir réussi sa réinsertion en Guyane.

En dépit de l'examen attentif porté à chaque dossier de candidature, quelques rapatriés échouèrent dans leur entreprise. Ainsi, Monsieur.T agé de 70 ans, était parti "faire du cacao" en Guyane, mais face aux difficultés rencontrées sur place surtout au niveau de la garde et de la scolarisation des enfants, il revint après quelques mois se réinstaller définitivement en Nouvelle-Calédonie.

Une dizaine de rapatriés, et davantage au départ de Port-Vila, émigrèrent en Australie. Mais cette destination était réservée à une minorité privilégiée possédant la double nationalité ou bien encore pouvant se permettre d'avoir dans une banque australienne, un compte soldé d'au moins 6 millions de FCFP.

Mais la réinsertion des rapatriés au-delà du Pacifique était-elle logique ? La majorité des réfugiés est composée ethniquement de métis où l'élément mélanésien domine, d'originaires de Polynésie et des îles Wallis et Futuna. Ailleurs que dans le Pacifique, ils ont du faire face à des problèmes sérieux d'acclimatation sociale.

La Nouvelle-Calédonie était et demeure une terre où ils pouvaient retrouver leur milieu social; or la Nouvelle-Calédonie déjà en crise pouvait-elle être un territoire d'accueil "économique" face à cet afflux de main d'oeuvre ?

d/La Nouvelle-Calédonie territoire d'accueil ou de transit : Les rapatriés à la recherche d'un emploi.

Au mois de novembre 1980, 2 mois après les premiers départs du Vanuatu, on comptait 620 personnes, dont une centaine d'expulsés, en Nouvelle-Calédonie.

Sur ces 620 individus, 200 étaient inscrits au Service de la main d'oeuvre, mais très peu avaient trouvé du travail (14 selon le Haut Commissariat et 2 selon le bureau des rapatriés). Le comité des réfugiés précisait pour sa part que seuls deux jeunes enseignants avaient été intégrés dans leur spécialité, à l'Ecole du Pont des Français.

Les autres assuraient des intérims, faisaient des remplacements, mais nul n'avait encore trouvé de poste stable.

De nombreuses personnes employées au Vanuatu dans des sociétés telle Ballande, largement implantées dans le Pacifique, pensaient pouvoir réintégrer facilement un emploi dans une succursale de la société en Nouvelle-Calédonie; or ce ne fut pas le cas. La Nouvelle-Calédonie traversait une période de crise à cette époque, les postes à pourvoir étaient occupés, et créer de nouveaux emplois n'était pas alors envisageable.

Un représentant du Service de la main d'oeuvre se rendait régulièrement à la cité pour enregistrer les demandes d'emploi, car rares étaient ceux qui allaient plusieurs fois par semaine lire le tableau des offres d'emploi. En effet, la cité de Saint Quentin se situe dans le quartier de Normandie, à la sortie de Nouméa. Une dizaine de kilomètres sépare la cité du centre ville où

se trouve le bureau de la main-d'oeuvre. Il est donc difficile d'y aller à pied et les transports en commun coûtent chers, 130 FCFP, somme correspondant souvent à la nourriture d'une personne pour la journée.

D'autre part, l'ambiance qui règnait dans la cité ne semblait pas très favorable à la recherche d'un emploi. Les rapatriés étaient logés gratuitement et touchaient une maigre indemnité de subsistance qui leur permettait de ne pas se soucier du lendemain.

Ils ignoraient ce qui se passerait s'ils touchaient un salaire fixe; ils savaient seulement qu'ils ne pourraient plus rester dans les tours de Saint Quentin, qu'ils seraient déplacés vers une autre cité (probablement Tindu), et qu'ils auraient en charge leur loyer, fut-il qualifié de modeste. Cette perspective n'enchantait pas les gens de Santo, et beaucoup préférèrent attendre.

Il faut bien savoir en effet que la plupart des travailleurs potentiels, aussi bien masculins que féminins, était sans spécialité et ne pouvait donc espérer toucher qu'un salaire bien mince. Les hommes se déclaraient gérants de plantation, assistants de gérant de plantation, ce qui n'a pas une grande signification, ou bien encore conducteur d'engin. Les femmes et les jeunes filles étaient généralement employées de bureau-dactylo, profession à la portée d'une multitude de personnes. Les rares rapatriés ayant des spécialités recherchées n'envisageaient pas de rester sur le territoire.

Au mois de décembre, deux hommes seulement avaient trouvé un travail régulier: l'un au péage de l'autoroute, l'autre à la Thaī. Sinon, il ne s'agissait que d'emplois temporaires très mal rémunérés, pour nettoyer les plages, pour remplir des bouteilles. "On faisait la queue tous les jours devant l'Office de la main d'oeuvre, mais ça ne servait à rien. Encore moi-même j'avais de la chance, j'ai de la famille ici : je rapportais un peu de cerf et nous le partagions...Avec 20.000 FCFP par mois, on ne va pas loin..."

Certaines femmes trouvaient des emplois comme domestiques ou vendeuses. Les rapatriés travaillaient souvent au noir, les allocations qu'ils percevaient leur permettant à peine de vivre. Les exemples soulignant la malhonnêteté de certains employeurs ne manquent pas à cet égard.

Des sociétés employaient, et continuent à le faire d'ailleurs, des rapatriés durant 3 mois, date en deçà de laquelle la société ne paye pas les charges sociales, puis elles les congédiaient.

Les bras pour travailler ne manquaient pas, ils étaient malheureusement trop souvent sous-spécialisés. Pour remédier à cet état de fait et pour aider ceux manquant le plus de qualifications, des stages de formation professionnelle furent mis en place sur le Territoire et principalement en France, avec prise en charge de la métropole. Ces stages étaient étalés sur 6, 12 ou 18 mois. Or, en mars 1981 sur les 42 personnes convoquées pour participer à ces stages, 26 se présentèrent au bureau du travail. Après les premières explications, 18 se déclarèrent intéressés mais seulement 4 constituèrent un dossier. Finalement, 1 se désista et il ne resta que 3 volontaires sur les 42 pressentis.

Ces propositions de stage furent un échec, et après 7 mois de résidence en Nouvelle-Calédonie on comptait encore 162 demandeurs d'emplois parmi la population rapatriée.

A la fin de l'année 1980, le territoire comptait 600 personnes de plus parmi lesquelles les 2/3 étaient des jeunes encore scolarisés. Ces jeunes sont aujourd'hui sur le marché de l'emploi.

L'Armée tenta de participer à la réinsertion des jeunes gens âgés de plus de 18 ans en leur offrant la possibilité de devancer l'appel et d'acquérir un enseignement professionnel pendant leur service militaire.

Dans le cadre de l'agriculture on essaya, hors réforme foncière, de sélectionner les rapatriés et de les réinstaller avec des crédits particuliers venant de métropole.

Dans le domaine du commerce, un service de développement et d'action économique devait être créé.

Les fonctionnaires français de l'ex-condominium travaillant au titre de la coopération, ainsi que les fonctionnaires antérieurement employés par la Résidence de France, ne touchèrent pas de solde durant plusieurs mois et n'eurent pas droit aux indemnités accordées aux autres réfugiés.

D'autres, qui attendaient leur intégration dans le cadre métropolitain, n'avaient pas encore connaissance de leur affectation future 3 mois après l'accès à l'indépendance du Vanuatu.

L'administration n'a donc pas toujours reconnu ses enfants perdus parmi les fonctionnaires de l'ex-condominium dont certains avaient pourtant suivi des stages en Métropole comme leurs collègues néo-calédoniens. C'est ainsi que des agents des douanes, des enseignants, des employés de divers services ont dû se reconvertir.

Quelques rapatriés pratiquaient, il faut bien le dire, la politique de l'attentisme. Estimant que la politique de la France était à l'origine de tous leurs maux, elle se devait de les prendre en charge durant le reste de leur existence. Mais dans l'ensemble, les rapatriés ne voulaient pas être des assistés et montraient au contraire une réelle volonté de réinsertion. Les rapatriés ne demandaient pas mieux que de travailler, mais la crise économique et le chômage latent qui sévissaient sur le territoire décourageaient certaines bonnes volontés.

Le président de l'une des deux associations déclarait : "Beaucoup d'entre nous ont essayé de travailler, mais la plupart du temps, c'était avec des salaires de misère, pour être débauché dès que la tâche était effectuée. Je pense que de nombreux employeurs nous offraient de petits travaux car ils nous payaient moins qu'une autre personne qu'il aurait fallu déclarer à la CAFAT¹. Nous on ne nous déclarait jamais. Quand on nous promettait 35.000 FCFP par mois, on nous en donnait 25.000. Nous étions plus découragés qu'apathiques, comme le disaient certains. On se disait, ce n'est plus la peine d'aller chercher un emploi en ville il n'y en a pas, ou bien c'est de la pure exploitation qui nous est offerte. Quand aux stages, outre la rémunération ridicule, l'offre d'un emploi stable n'était pas assuré à terme. Ceux qui bénéficiaient encore des allocations préférèrent donc attendre, espérant le miracle d'un travail intéressant".

^{1.} La CAFAT est un organisme territorial qui s'occupe de la protection sociale de la population locale.

Pour tenter de résorber le problème de l'emploi, des postes de TUC étaient offerts aux rapatriés. Mais l'importance du nombre de demandes ne permit pas de satisfaire chacun, et il fallait s'inscrire plusieurs mois à l'avance sur les listes d'attente pour avoir une chance de voir sa candidature acceptée.

Du mois de janvier au mois de mai 1988, 41 rapatriés avaient pointé au moins une fois à l'office de la main d'oeuvre. Si l'on estime à 1.300 le nombre de rapatriés sur le territoire, et à 700 l'effectif total des actifs, il s'avère que cet échantillon de population est très peu touché par le chômage. En Nouvelle-Calédonie, le taux de chomâge annuel atteint 8%. Bien que les jeunes restent le plus touchés par le chômage (cf Graphique 7), ils avaient entre 10 et 20 ans à leur arrivée sur le territoire, 1/3 de la population sans emploi était âgée de plus de 40 ans au mois de mai 1988.

Cette minorité, moins de 1% des rapatriés, ne semble pas être parvenue à s'adapter à la Nouvelle-Calédonie et surtout à ses exigences économiques.

Les quartiers de la Vallée du Tir, Tindu, Ducos, Rivière Salée, Normandie et Koutio rassemblent le nombre le plus important de chômeurs et de cas sociaux. Quartiers excentrés, ce sont également les quartiers les plus pauvres de Nouméa. Par contre, toute la zone de Magenta (cf Photo 3), regroupe une part importante de rapatriés ayant "réussi" leur réinsertion en Nouvelle-Calédonie. Les rapatriés y sont nombreux comparés aux effectifs de la population sans emploi.

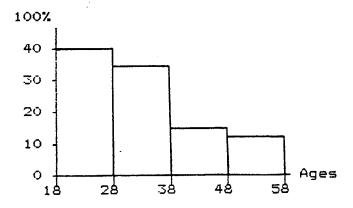
La réinsertion d'une communauté dans un milieu donné est plus ou moins conditionnée par sa structure par âge. En fonction de ce critère on distingue différents types de population.

2-La population rapatriée:

a- Une majorité de jeunes: un atout pour la réinsertion?

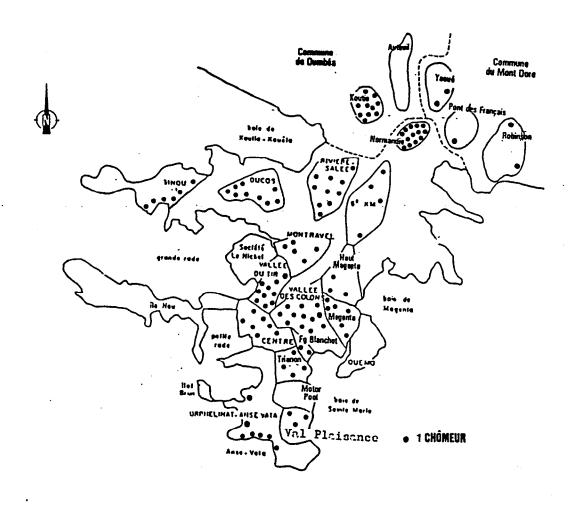
Plus d'un tiers des rapatriés avaient moins de 14 ans à leur arrivée sur le territoire, un autre 1/3 avait entre 14 et 34 ans.

<u>Graphique</u> 7: Structure par âge de la population rapatriée sans emploi, au mois de mai 1988.



Sources : Statistiques de l'Office du Travail de Nouméa, 1988

<u>Carte 7</u>: Localisation des rapatriés ayant pointé au moins une fois à l'Office du travail depuis 1982.



Sources: Statistiques de l'Office du Travail de Nouméa, 1988

Ces jeunes subirent plus que leurs aînés des difficultés d'adaptation sur le plan linguistique. En effet au Vanuatu, et plus encore à l'heure actuelle, les jeunes étaient si intégrés qu'ils parlaient parfois plus et mieux le bichelamar² que le français.

Que sont devenus ces jeunes aujourd'hui ? Ceux dont les parents possédaient suffisamment d'argent, ou ceux ayant pu bénéficer de bourses, sont partis poursuivre leurs études aux Etats-Unis ou en métropole. Ils n'envisagent pas à priori de venir se réinstaller sur le "Caillou" où le marché de l'emploi

^{2.} Le bichelamar, pidgin Franco-Britannique est devenu à l'indépendance de l'archipel, en 1980 la langue officielle du pays au même titre que le français ou l'anglais.

trop étroit ne pourrait répondre à leur demande d'embauche. Ils considèrent la Nouvelle-Calédonie comme un lieu de villégiature où l'on se rend dès que possible pour retrouver parents et amis sous le soleil des îles du Pacifique.

Pour quelques-uns, l'intégration dans l'Armée présenta une issue favorable à leurs problèmes d'intégration.

D'autres se sont établis en Nouvelle-Calédonie. De condition modeste, ils occupent des emplois d'ouvriers ou d'employés. Leur niveau d'instruction est supérieur à celui de la génération précédente, et surtout bon nombre savent parler anglais, ce qui présente un atout essentiel. C'est la catégorie de rapatriés la plus touchée par le chômage.

Ces jeunes sans emploi sont, dans près de 40% des cas depuis moins de 5 ans en Nouvelle-Calédonie. Ceux arrivés antérieurement semblent donc, ou bien s'être intégrés, ou bien avoir quitté le territoire.

En effet, beaucoup de jeunes déja actifs n'ont fait que transiter en Nouvelle-Calédonie au moment des évènements. Les plus riches sont partis tenter leur chance en Australie, les autres ont rejoint la métropole. N'ayant pas encore de famille à charge, leur disponibilité et leur mobilité pouvaient être plus grandes.

Encore aujourd'hui, de jeunes rapatriés ayant pourtant une situation en Nouvelle-Calédonie envisagent de quitter le Territoire. "Il n'y a pas d'avenir ici" déclarent-ils.

Voici d'ailleurs le témoignage d'une jeune femme résidant à Nouméa depuis 8 ans.

"Je suis partie de mon plein gré du Vanuatu. Je travaillais dans une banque à Port-Vila et au moment des évènements je suis allée voir mon chef de service et lui ai demandé conseil. Devais-je partir ou non? Il me conseilla de partir, j'étais célibataire et je ne possédais rien au Vanuatu ; rien ne s'opposait donc à mon départ. J'ai quitté l'archipel 15 jours après l'indépendance. J'avais de la famille et des amis ici, j'ai habité chez eux à mon arrivée. Je n'ai jamais été logée dans les tours de la cité de Saint Quentin. A Vila, je travaillais à la banque Indosuez, mois après mon arrivée j'ai trouvé un emploi à la clinique M.,j'y suis restée 5 ans. J'avais fait des demandes un peu partout, la banque voulait bien me réembaucher sur le Territoire mais je devais quitter Nouméa et travailler en brousse. J'ai donc refusé cette offre, en me disant que tôt ou tard je trouverai bien quelque chose. Durant ces 8 ans j'ai occupé plusieurs emplois. Après avoir travaillé à la clinique M., je suis allée "donner la main" à un copain dans une boulangerie. Cela n'a pas marché. Puis en l'espace d'une semaine j'ai retrouvé ce "boulot" d'hôtesse, où je suis depuis 8 jours. Je vis dans une petite chambre en ce moment et je cherche un studio. A l'heure actuelle il est plus facile de trouver un emploi qu'un logement à Nouméa. J'ai une petite chambre que je loue 35.000 FCFP/mois (2.000FF). Mes amis sont métropolitains pour la plupart que possible j'envisage d'aller m'installer en Métropole. Je ne me sens pas du tout calédonienne. J'ai été très mal accueillie ici ; combien de fois à l'hôpital m'a t'on reproché d'occuper le poste d'un calédonien...Je pense que dans l'ensemble, les jeunes ont réussi à se réinsérer ; nos parents par contre sont aigris et continuent à vivre sur des souvenirs".

Photo 3-La cité de Magenta.



Malgré tout, l'ambition de tous les jeunes rapatriés n'est pas de quitter la Nouvelle-Calédonie. Certains comptent bien finir leurs jours sur le territoire. Après avoir trouvé un emploi stable, ils se sont mariés avec des calédoniens et n'hésitent pas en 1988 à investir sur le "Caillou" en dépit des mouvements indépendantistes canaques. Ils ne se sentent peut-être pas calédoniens, mais tout dans leur comportement et leur mode de vie dénonce le contraire.

L'attitude de ces jeunes est l'exemple probant de la réussite de la réinsertion des rapatriés en Nouvelle-Calédonie. Leur départ n'est pas dû à leur statut, il s'inscrit dans un contexte qui touche tous les jeunes calédoniens.

b/Des adultes aigris :

Ce sont les rapatriés âgés de 40 ans et plus qui rencontrèrent le plus de difficultés pour se réinsérer en Nouvelle-Calédonie. Avec une famille souvent nombreuse à charge et des employeurs qui, vu leur âge et leur manque de qualification, refusaient de les embaucher, les rapatriés durent faire preuve d'initiative pour s'en sortir.

Pour eux les premières années furent pénibles. Après le choc de l'expulsion et de la confiscation de leurs biens, résultats de presque toute une vie de labeur, il fallait tout recommencer ailleurs et repartir au bas de l'échelle.

Il fallait trouver un emploi et dans cet objectif tout fut entrepris, certains n'hésitant pas à émigrer en Guyane.

Comme nous l'avons vu précedemment, les réfugiés du Vanuatu avaient toujours du mal à trouver un emploi stable.

C'est pourquoi deux femmes de rapatriés décidèrent de fonder leur propre affaire, ayant ainsi le sentiment de ne prendre la place de personne. Leur agence ouverte depuis février 1981 prospère depuis lors. Elle propose de nombreux services comme photocopies, tirages de plans, contacts commerciaux et industriels avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, traductions et interprétariats, etc...

De même, un rapatrié ouvrit un complexe hôtelier de 25 chambres dont 7 bungalows dans la région de Hienghène. Un autre, âgé de 59 ans, a recommencé sa vie sur un morceau de terre ancestrale, sans prêt et sans aide financière. Cet homme, natif de Nouvelle-Calédonie, est apparenté à la chefferie de Ouégoua. "J'étais stockman à Santo, j'ai participé à la création de troupeaux aux Hébrides, et j'espère bien recommencer ici" déclarait-il.

Installé là depuis mai 1981, Mr Y. a construit sa maison, réalisé une pépinière de caféiers, planté un large éventail de plantes vivrières (tarot, manioc). Le carré de maïs destiné à la nourriture de la volaille atteste d'une bonne connaissance de la terre et, pour meubler son temps libre, il a défriché trois hectares pour y réaliser un verger dans le cadre de l'Opération Fruits. Sans moyens techniques à sa disposition, il a demandé à l'administration une aide financière. En dehors de ces problèmes d'ordre financier, Mr Y. fait la démonstration de la capacité de réinsertion dans le monde rural des rapatriés du Vanuatu. Pourtant, peu de rapatriés, 4 au total se sont réinsérés dans le secteur de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie.

Le récit de la vie de Mr G. 62 ans, employé dans une compagnie maritime à Nouméa, pourrait également être un exemple typique de de la réinsertion des rapatriés sur le territoire :

"Je suis né en Nouvelle-Calédonie puis à l'âge de 20 ans, je suis parti au Vanuatu. J'ai travaillé sur diverses plantations, mais au moment de mon départ je travaillais pour une banque australienne qui avait acheté une grande propriété sur l'île d'Aoré. En 1979, j'ai dû quitter le Vanuatu parce que ma femme était malade et devait se faire soigner en Calédonie.

Un an plus tard, le directeur de la banque m'a contacté à Nouméa; il voulait que je retourne gérer la propriété. J'ai accepté et en 1981 je suis retourné au Vanuatu. La banque devait me donner les moyens de remettre l'affaire en état.

Quelques jours après mon arrivée, alors que je passais devant la gendarmerie de Santo, un gendarme ni-vanuatu m'interpella et me déclara que je devais prendre l'avion pour Port-Vila dès le lendemain sinon on me jetait en prison.

Je suis donc parti, mais sûr de mon bon droit, j'ai demandé des explications à Port-Vila. "Repartez sur Nouméa" m'a t'on alors dit, " et dans une quinzaine de jours on vous enverra une lettre vous précisant si vous pouvez revenir travailler au Vanuatu ou non". Je n'ai jamais rien reçu...

J'ai eu du mal à m'intégrer en Nouvelle-Calédonie, je n'avais plus 20 ans lorsque je suis arrivé et ici il ne fallait compter sur l'aide de personne même de la famille. Les calédoniens ne nous aiment pas beaucoup, ils nous appelent les "vanuatus". Avant l'indépendance, ils nous considéraient comme des "richards" et nous enviaient un peu.

Sinon, je n'ai jamais été logé dans les tours de la cité de Saint Quentin, le frère de ma femme avait provisoirement quitté le territoire à destination de Tahiti, nous laissant sa maison en gardiennage.

Puis j'ai rapidement trouvé un emploi de gardien sur un îlot. Après quoi, possédant un diplôme de la marine marchande, j'ai trouvé cet emploi que j'occupe encore à l'heure actuelle.

Je loue actuellement un studio à la résidence de Magenta , j'y vis avec une mélanésienne. Mes enfants sont indépendants maintenant; l'un travaille à l'inspection du travail mais il a très peu connu les Hébrides. Il a fait ses études dans un lycée à Port-Vila puis il est venu passer son bac et faire 2 ans de droit à Nouméa. Il envisage de prendre un an de disponibilité prochainement. Voyant que les jeunes calédoniens ne peuvent perçer sur le territoire, il va voyager un peu à travers le monde et il décidera après de l'endroit où il s'établira. Mon second fils s'est installé au Costa-Rica. Il travaille comme technicien chez Elf-Aquitaine. Il ne veut plus revenir en Calédonie et j'irai peut-être le rejoindre un jour.

Je n'ai pas confiance en l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Rien n'est sûr sur le Caillou, on change de statut tous les 3 ans; et puis faire quelque chose ici, s'il faut 30 gendarmes autour de votre tracteur quand vous labourez, ce n'est pas la peine. Je vous dirai franchement que j'ai mis un peu d'argent de côté, mais il n'est pas en Nouvelle-Calédonie, il est sur un compte bancaire au Costa Rica. J'avais tout misé sur les Nouvelles-Hébrides où j'avais investi des sommes importantes et du jour au lendemain je me suis retrouvé sans rien. Alors une fois mais pas deux.

Aux Nouvelles-Hébrides, à 40 ans, j'étais en somme rentier. Je possédais des appartements que je louais et parallèlement je gérais une plantation. Mes revenus étaient assez élevés surtout que la vie n'était pas chère là-bas, contrairement à ici. J'étais parti pour mourir aux Hébrides moi, puis il a fallu tout recommencer.

Si j'avais l'occasion de retourner au Vanuatu, j'irai sans hésitation, même à mon âge ; vous savez j'ai 62 ans et à 62 ans on est obligé de travailler en Nouvelle-Calédonie. Je touche une petite retraite de la marine et je vais peut-être toucher une retraite de la CAFAT. J'attends, pour le moment je n'ai toujours rien perçu".

Pourtant tous n'ont pas réussi. Ainsi L.B après avoir travaillé un an comme fibreur s'était décidé en 1981 à acheter un bateau, dans le but d'exploiter la pêche du "poulet", appelé vivaneau en Calédonie. "D'après ce qu'on m'a dit, il y en a beaucoup ici mais il est peu pêché" disait-il. Le bateau dont il avait fait l'acquisition mesurait près de 10 mètres de long et possédait 3 couchettes lui permettant, de même qu' aux deux pêcheurs originaires du Vanuatu qui l'accompagnaient, de se reposer lors des longues sorties. Le bateau était également équipé de trois grands réfrigérateurs pour la conservation du poisson. Malheureusement L.B ne possédait pas d'échosondeur, et il repérait la profondeur des fonds uniquement grâce à une ligne lestée de plomb. Cet appareil coûtait plus de 30.000 FCFP, et pour ce rapatrié qui était péniblement parvenu à acheter ce bateau, il était hors de question de procéder à cette acquisition nouvelle avant rentabiliser d'avoir "investissement". Malgré tout, L.B ne se décourageait pas: "La pêche devrait être rentable dans ces eaux. Evidemment il faut que je paie le bateau, et cela prend du temps, mais je pense qu'à la longue je m'en sortirai".

L'opération en fin de compte fut un échec, mais ce n'était pas faute d'avoir essayé. En 1987 L.B travaillait en tant que manoeuvre dans la société France Aquaculture; "l'aventure" avait duré 7 ans.

Cet échec souligne les méfaits de la concurrence en Nouvelle-Calédonie. Peu peuplé, les besoins de la population y sont rapidement satisfaits et l'implantation de quelques sociétés suffit au recouvrement du marché. Il résulte évidemment de cet état de fait une position de monopole pour les grandes sociétés. Que deviennent les entreprises individuelles nées de la meilleure volonté face à cette concurrence de poids ? Elles essayent de survivre quelque temps puis sont définitivement étouffées.

De même, un quotidien s'était crée en 1985 sous la houlette d'un homme d'affaires arrivé du Vanuatu : un peu d'argent, beaucoup de bonne volonté, les circonstances semblaient favorables à la réussite de ce projet. Mais les "Nouvelles Calédoniennes" le seul quotidien Calédonien préexistant, élimina au plus vite ce nouvel adversaire. Faisant pression sur les annonceurs pour lui couper toute recette publicitaire, le journal agonisa doucement pendant 6 mois avant de disparaître.

Alors que faire? Le gouvernement avait-il les moyens et la volonté de financer les projets des rapatriés, de manière à ce qu'ils puissent concurrencer les "grands"? La Nouvelle-Calédonie possède des ressources qui pourraient être exploitées d'une manière plus intensive, la pêche entre autres. Le marché existe; s'il n'est pas interne, il existe bien au-delà des côtes calédoniennes. Pourquoi alors ne pas subventionner de telles initiatives ? L'arrivée des rapatriés, avec le tempérament bâtisseur de certains, aurait pu créér le "sursaut" relangant l'économie du Territoire, en modifiant surtout sa structure.

Mais rien n'a été fait en conséquence et la réinsertion des rapatriés en Nouvelle-Calédonie a confirmé qu'en dehors des emplois de manoeuvres et d'employés offerts, la création d'entreprises, à moins de créér un nouveau service, était vouée à l'échec sur le Territoire.

Le dynamisme des rapatriés était également motivé par le fait que, n'ayant jamais cotisé à une quelconque caisse de retraite au Vanuatu, le jour où ils cesseraient leurs activités, ils n'auraient plus aucune source de revenus. Il fallait donc subvenir aux besoins présents mais également économiser pour l'avenir. Encore aujourd'hui rien n'est prévu quant à la retraite de ces rapatriés et l'on peut se demander ce qu'il adviendra d'eux dans une vingtaine d'années lorsqu'ils n'auront plus les capacités physiques de travailler.

Notons que de nombreux rapatriés âgés de plus de 65 ans continuent à exercer une activité professionnelle en Nouvelle-Calédonie. Ils exploitent généralement un lopin de terre sur lequel ils cultivent des fruits, ce qui leur permet de survivre tant bien que mal.

Dans l'ensemble les rapatriés "adultes" se sont bien réinsérés en Nouvelle-Calédonie, mais ils ne sont pas sortis de leur modeste condition. Déçus par tout le monde, ils ne croient plus en la France et refusent d'investir leurs économies sur le Territoire. Très peu sont propriétaires de leur logement ou même accédants à la propriété. "Nous avons déja tout perdu une fois, nous ne voudrions pas que cela se renouvelle". Il faut reconnaître que cette génération a été fortement touchée par les confiscations du gouvernement ni-vanuatu.

Installés dans l'archipel depuis 20-30 ans, ils commencaient à récolter les fruits de leur travail lorsque tout leur fut confisqué.

Les propriétaires fonciers de Santo auraient perdu, selon les estimations faites par l'association des "rapatriés des Nouvelles-Hébrides", plus de 45 Millions de FF. Au total la somme correspondant aux pertes des rapatriés représenterait 70 millions de FF. (Ces estimations ne concernent que quelques familles, la majorité des rapatriés possédant finalement peu de biens). Personne ne les ayant dédommagé, ils mènent campagne depuis maintenant 8 ans auprès de l'opinion publique, et surtout des Autorités, pour qu'une sensibilisation à leurs problèmes se fasse et qu'ils puissent enfin être dédommagés.

Dernièrement, le gouvernement a proposé à chaque rapatrié une indemnisation de 850.000 FCFP. Ceux qui avaient peu perdu ont accepté en désespoir de cause, mais les gros propriétaires scandalisés ont rejeté catégoriquement cette proposition. Et l'affaire suit son cours...

Les rapatriés aux revenus confortables n'ont pas connu de problème de réinsertion en Nouvelle-Calédonie. Leur départ du Vanuatu était davantage lié à

la conjoncture économique qu'à la conjoncture politique. Devant la détérioration du niveau de vie au Vanuatu, ils ont préféré émigrer en Nouvelle-Calédonie. Ces français bénéficient du statut de rapatriés mais ne regoivent et n'ont reçu aucune aide financière du Gouvernement. Ils vivent confortablement à Nouméa où ils exercent généralement une profession libérale ou un poste à responsabilité.

c/Le problème des personnes âgées :

Si pour certains rapatriés installés en Nouvelle-Calédonie, la situation avait tendance à s'améliorer avec le temps, et grâce à une reconversion dans la société, pour d'autres la fuite du temps aboutissait à des drames.

C'était le cas des personnes âgées; la vieillesse étant un handicap pour trouver un emploi, la plupart d'entres elles se retrouvaient sans travail et donc sans ressource.

Des mesures ont été prises pour tenter de remédier à ce problème. Ainsi, une couverture sociale territoriale leur alloue depuis 1981 la somme de 15.000 FCFP par trimestre. La même somme leur est fournie par l'Etat. Mais pour un mois, 10.000 FCFP(550 FF) c'est fort peu, même si l'on est logé gratuitement dans les tours de la cité de Saint Quentin.

Lorsqu'en 1981, il fut demandé aux personnes âgées de quitter les tours, quelques uns partirent mais la majorité resta, incapable de payer le moindre loyer où que ce soit. Depuis, ceux-ci ont été pris en charge par le Service Social et peuvent bénéficier gratuitement d'un logement.

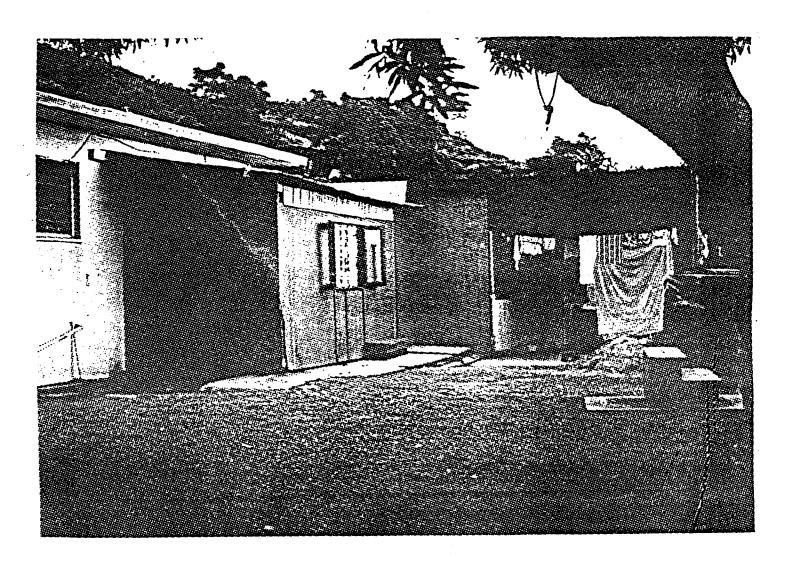
A cette époque, l'angoisse était grande parmi les rapatriés âgés. Mme B. 69 ans déclarait : "Mon mari et moi nous percevons théoriquement 20.000 FCFP par mois pour tous les deux. C'est mieux que rien. Mais si on nous oblige à quitter le logement que nous occupons en ce moment alors nous ne saurons plus où aller."

Le couple, comme beaucoup de personnes âgées, vivait de "mendicité", et la situation ne s'est guère améliorée depuis. Ils ne font qu'un repas par jour, le repas du soir se limitant souvent à un sachet de soupe et à un morceau de pain. Leur famille ou des calédoniens leur apportaient de la viande de temps en temps. Aujourd'hui ce sont les C.R.S qui distribuent périodiquement des vivres aux personnes âgées des tours.

- Mr C. ne demandait pourtant qu'à trouver un emploi à son arrivée sur le territoire en 1980. On lui avait même proposé un poste de gardien : "mais à 63 ans je suis trop vieux paraît-il et je n'ai pas obtenu de carte de travail".
- Mr C. avait sollicité un prêt dont peuvent bénéficier les rapatriés : "l'administration me l'a déconseillé à cause de mon âge ; une question de temps pour rembourser...".

Il avait aussi envisagé la Guyane, mais tout recommencer à zéro avec les trois enfants sans rien pour démarrer... "Vingt ans à travailler à mon compte, puis encore vingt ans pendant lesquels j'ai travaillé pour l'Unelco à Santo, 13 enfants que j'ai élevés pour en arriver là, cela fait mal". Mr C. ne peut évidemment prétendre à une retraite puisqu'il n'y avait aucune couverture sociale aux Hébrides.

Photo 4: Logement d'un rapatrié âgé dans le quartier de Rivière Salée.



Les rapatriés âgés, ayant quitté au prix de sacrifices les logements de Saint Quentin en 1981, considèrent aujourd'hui avec rancoeur ce soutien aux personnes âgées des tours. "Si nous étions restés nous aurions pu bénéficier des même avantages" disent-ils. Mr et Mme S. après avoir vécu un an à Saint Quentin se sont ainsi installés à Païta.

"A mon arrivée je suis allé à la CAFAT. Ayant travaillé 34 ans au Vanuatu, je pensais pouvoir toucher une retraite aussi minime soit-elle. C'est impossible, m'a-t'on déclaré.

Les premiers temps nous avons vécu sur les économies que nous étions parvenu à faire sortir du pays, mais à l'heure actuelle elles sont épuisées et nous recevons ma femme et moi 16.000 FCFP par mois comme aide aux vieux.

Je touche 30.000 FCFP par an comme retraite d'ancien combattant, mais pour subvenir à nos besoins, je suis obligé de travailler.

Je "fais" des lapins, des fraises et des litchees lorsque c'est la saison(1 an sur 3).

Le loyer de ce terrain s'élève à 15.000 FCFP par mois. Nous avons quitté notre logement de Saint Quentin en pensant qu'avec un lopin de terre nous ne manquerions jamais de vivres".

Le nombre de vieillards arrivés en 1980 diminue, mais une nouvelle génération arrive, et il semblerait qu'elle aura plus ou moins affaire aux mêmes difficultés que ses aînés, si rien n'est fait à son intention d'ici là.

En conclusion, la réinsertion des rapatriés en Nouvelle-Calédonie est un exemple de réussite, au niveau de la population ; une seule ombre au tableau, le drame des rapatriés âgés.

Tous les rapatriés se connaissent, mais ils ne se fréquentent pas, et on ne peut pas dire qu'ils forment une communauté homogène en Nouvelle-Calédonie. Pourtant une entraide certaine existe entre eux.

Les rapatriés regrettent unanimement les Nouvelles-Hébrides mais très peu se réinstalleraient au Vanuatu à l'heure actuelle. Maintenant, établis en Nouvelle-Calédonie, ils aimeraient y finir leurs jours sans qu'un nouveau vent de "décolonisation" ne vienne encore une fois, modifier leurs projets.

Aussi la nomination en mai dernier d'Olivier Stirn au Ministère des DOM-TOM a suscité un sentiment de pessimisme chez les rapatriés des Hébrides.

Un rapatrié déclarait : "C'est lui qui est à la base de tout ce qui est arrivé aux ex-Nouvelles-Hébrides. C'est lui, sous Giscard, qui a ouvert le dossier de l'indépendance de l'archipel. Espérons que suite aux évènements qui se sont produits aux Hébrides, il ait acquis une certaine maturité." Chez certains, les réactions étaient plus nuancées car tout sépare ce que fut la situation du Condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides de celle qui prévaut actuellement en Nouvelle-Calédonie.

Pour le vice-président de l'association des rapatriés des Nouvelles-Hébrides, Olivier Stirn est "la personne qui, entre 1975 et 1978 est venue en collaboration avec son homologue britannique, assurer Walter Lini d'être sur un piedestal d'où il n'est jamais redescendu".

Après avril 1978, Olivier Stirn était devenu secrétaire d'Etat auprès du Ministère des Affaires Etrangères, laissant les DOMTOM à Paul Dijoud. "C'est lui qui se permettait de nous dire par l'intermédiaire de Paul Dijoud, "tenez le coup, gardez Santo français, etc...", alors qu'en même temps il négociait l'indépendance avec Walter Lini. (Paru dans les "Nouvelles Calédoniennes le 14/05/1988).

QUATRIEME PARTIE: L'INFLUENCE FRANÇAISE AU VANUATU.

1- Des relations ambigues entre la France et le Vanuatu.

a/Les accords de coopération.

Au lendemain de l'indépendance, l'Ambassadeur de France au Vanuatu soulignait que tant que durerait le problème des réfugiés de Santo à Nouméa, l'aide de la France au nouvel état serait continuellement à revoir.

"En effet, bien que la France ait toujours manifesté le désir d'aider au développement du pays, il ne saurait être question d'écarter les citoyens français et la francophonie de ce pays". Voila ce que, à maintes reprises, les représentants de la France ont déclaré dans le passé, positions que certains ont voulu interpréter comme un chantage. S'étant fait le porte-parole de Paris, le dernier Commissaire Résident en place avait mis le Gouvernement en garde contre le danger de spolier les Français de leurs biens parce qu'alors, Paris serait contraint d'utiliser cette aide que la France se proposait d'apporter au Vanuatu à rémunérer les Français pour la perte de leurs biens.

Le Vanuaaku Paty proposa alors de délaisser l'aide de la France, mais le Gouvernement ne partagea pas cet avis et des discussions débutèrent entre les deux Etats.

Malgré l'expulsion de centaines de Français ou de personnes ayant un passeport français, l'Ambassade de France à Port Vila continuait à croire, fin 80, que le Gouvernement du Vanuatu finirait par accorder une sorte de "pardon" aux réfugiés de Santo intallés à Nouméa.

La France se proposait, à cette époque, de financer 1/3 du budget du pays, soit 50 Millions de FF, augmenté d'une aide au développement de 16 Millions. Cette aide représentait plus que celle des autres pays réunis. Cela est considérable lorsque l'on compare cette proposition aux accords de coopération traditionnellement signés avec les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique noire.

La coopération au Vanuatu s'inscrivait comme l'une des plus importantes subventions budgétaires de la France à l'étranger.

Les négociations devant définir les orientations données à cette coopération ont porté sur trois points :

- "- Le premier, l'éducation, est de loin le plus important car il représente les 3/5 de notre aide", déclarait le chef de la délégation française envoyé comme interlocuteur dans l'archipel. "La France veut faire dans ce domaine un grand effort."
- Le second point de négociations a été la santé. Nous essaierons de maintenir le dispositif médical actuel et de renouveler les effectifs.
- Les discussions ont aussi porté sur l'assistance technique. Nous fournirons des experts (professionnels ou VSNA), à la demande du Gouvernement.

Enfin, une aide sous forme d'investissements est envisagée. L'agriculture représente un élément vital de l'économie de ce pays. Donc nous subventionnerons l'agriculture, l'élevage et certaines entreprises (ORSTOM, IRHO,...)."

Pourtant, au Vanuatu, être français ou francophone n'était pas de mise. Dans les îles, on éliminait toute influence française.

Les nombreuses arrestations, la pression de l'opinion publique (surtout celle des électeurs de Nouvelle-Calédonie) obligeait le Gouvernement français à une certaine réserve et à ne pas signer trop vite des accords de coopération. Ceux-ci pouvaient être considérés par les Français comme trop avantageux financièrement pour le Vanuatu, surtout eu égard aux évènements.

Cette attente agaçait le gouvernement de Walter Lini. La situation économique du pays était en mauvaise posture et cette aide était nécessaire. La structure de l'ancien Condominium dont avait hérité le Gouvernement était lourde en personnel et coûteuse.

A Paris, certains auraient bien accordé une aide au jeune Etat, mais à la condition que celui-ci apporte les preuves tangibles que les accords ne se feraient pas à sens unique et que des garanties précises seraient apportées quant à la présence des francophones et au maintien de la francophonie dans l'archipel.

La France souhaitait une amnistie ou un pardon présidentiel, et le retour possible de familles françaises à Santo. Or le Gouvernement Ni-Vanuatu se montrait intransigeant sur ce point là; il n'en était pas question, surtout pour les Français dont le nom figurait sur la liste noire.

Le Gouvernement ni-vanuatu voulait pourtant négocier, et il s'inquiétait de certains bruits qui couraient selon lesquels il mènerait une politique anti-française systématique. "La place des réfugiés de Santo est ici", déclarait un membre du Gouvernement. Dans le passé, affirmait-il, nous avons été confrontés à des situations pénibles et difficiles pour chacun mais maintenant le passé doit être oublié et nous espérons une grande coopération entre nos deux pays."

Sans parler d'attitude anti-française, on peut légitimement s'étonner du nombre d'expulsés français comparé à ceux des autres nationalités.

Le 3 février 1981, l'Ambassadeur de France fut déclaré "persona non grata". Il disposait, ainsi que plusieurs autres diplomates français, de 24 heures pour quitter le pays. La décision avait été prise après que Mr Barak Sopé, directeur du cabinet de Walter Lini, se soit vu refuser la possibilité de se rendre à Poindimié où se déroulait le congrès du FULK (mouvement indépendantiste kanak).

Quatre personnalités du Vanuaaku Paty avaient demandé les visas indispensables pour se rendre en Nouvelle-Calédonie. Trois visas ont été dans un premier temps accordés, puis au dernier moment celui de Mr Barak Sopé lui a finalement été retiré. Parti tout de même, Mr Sopé fut accueilli à Tontouta par le directeur de cabinet du Haut Commissariat, qui lui fit savoir qu'il ne pouvait se rendre à Poindimié. Selon les propos des autorités officielles, la présence de Mr Sopé à ce congrès aurait représenté "une ingérence dans les affaires intérieures françaises".

A Port Vila, on estimait que la situation n'avait jamais été aussi critique entre la France et le Vanuatu, et l'on se demandait d'où venait la "maladresse", si "maladresse" il y avait, de Nouméa ou de Paris. En effet, cet acte était considéré comme un "faux pas", Barak Sopé étant, parmi les membres du Gouvernement ni-vanuatu, l'un des plus favorables à la signature rapide des accords de coopération, considérant qu'ils étaient la garantie de la neutralité de la République du Vanuatu dans le Pacifique.

Une dizaine de jours plus tard, alors que les relations diplomatiques entre les 2 pays étaient rompues, une mission française se rendait à Port Vila et le 11 mars les accords de coopération entre la France et le Vanuatu étaient signés. Ces accords devaient garantir la protection des Français dans l'archipel.

Le rattrapage des erreurs du passé à voulu être, pour la France, les accords proposés au Gouvernement du Vanuatu en vue de coopérer avec le jeune Etat et, par là, de consolider l'avenir de la communauté francophone de l'archipel.Par cette politique, le Gouvernement français montrait sa volonté de rattraper sa perte d'influence au Vanuatu.

Depuis 1981, les expulsions successives des ambassadeurs français au Vanuatu sont devenues le symbole du désaccord de la politique menée en Nouvelle-Calédonie par le Gouvernement français.

La dernière expulsion de diplomates français eut lieu au mois de novembre 1987. L'ambassadeur et la quasi totalité du corps diplomatique ont dû quitter le territoire.

La signature des premiers accords de coopération n'avait guère modifié l'attitude du gouvernement de Walter Lini envers les citoyens français résidant dans l'archipel. Les expulsions se poursuivaient et les subventions accordées par la France continuaient à alimenter les caisses de l'Etat ni-vanuatu, au grand désespoir des rapatriés d'ailleurs.

Depuis quelque temps, des mesures sont prises pour restreindre cette aide. C'est dans cet objectif qu'en mai dernier une école française a été fermée sur l'île de Santo.

Ce sont ces initiatives et la politique menée par Bernard Pons en Nouvelle-Calédonie qui sembleraient être à l'origine de l'expulsion du dernier ambassadeur. Aujourd'hui, seuls un attaché culturel d'ambassade et un vice-consul représentent le gouvernement français à Port Vila.

Notons que la réélection de François Mitterrand et la crise politique interne que connait le Vanuatu en ce moment pourraient contribuer au rétablissement du dialogue entre les deux pays.

b/Les Français partent toujours.

En mars 1981, au lendemain des accords de coopération, 12 familles de Santo recevaient l'ordre de quitter le Vanuatu.

Un des ministres de Walter Lini aurait déclaré à cette époque qu'il n'y aurait plus un seul Français ayant assisté au mouvement de Santo avant la fin de l'année. Le refus d'accorder des permis de séjour à la poignée de Français qui étaient encore là-bas, semblait confirmer une telle affirmation. Ceux-ci reçurent donc un avis leur indiquant que leur demande de permis de séjour avait été refusée. La date limite de leur départ était fixée au 31 mars (précisons que certains purent obtenir un délai supplémentaire pour régler leurs affaires).

A l'Ambassade de France, on évalue le rythme actuel des départs forcés ou volontaires à 200 par an. "La communauté française est une communauté sous surveillance, qui paye la révolte des francophones de Santo. La France semble

responsable de tous les maux dans ce pays", entend-on à Port-Vila.

Depuis que les accords de coopération entre la France et le Vanuatu ont été signés, l'incitation au départ des ressortissants français se fait d'une manière plus "subtile". Les permis de travail ne sont pas renouvelés ce qui entraîne la suppression des permis de séjour.

Au Vanuatu les Français, comme tous les étrangers sont confrontés au problème du permis de séjour annuel, dans la quasi totalité des cas. Les titres de séjour peuvent également être d'une validité de 2,3,5,10 ou 15 ans (à un coût de 5.000 VT par an). Les permis pluri-annuels sont accordés aux investisseurs étrangers, dont les retraités, en fonction du montant du capital qu'ils ont investi dans le pays. Toutefois la législation ni-vanuatue autorise l'annulation des permis de séjour en cours de validité et l'expulsion de leur titulaire par décision administrative non motivée.

Par ailleurs, les salariés ne peuvent demeurer au Vanuatu qu'en étant munis d'un permis de travail, pour un emploi non susceptible d'être occupé par un ni-vanuatu. Cette loi, entrée en vigueur le ler mars 1981, rend obligatoire l'obtention d'un permis de travail pour tous les étrangers souhaitant travailler au Vanuatu dans le secteur privé.

Ces permis de travail annuels, taxés 50.000 VT(2.800 FF), ont été étendus à tout étranger exerçant une activité professionnelle libérale (médecins, commerçants, artisans, etc...), ainsi qu'aux missionnaires religieux. Vu le niveau de vie global de la population, le prix d'un permis de travail peut constituer une mesure incitative soit au départ, soit à la naturalisation.

En général les Français déclarent vouloir quitter le Vanuatu pour des motifs d'ordre social: chômage, perte d'emploi, baisse du pouvoir d'achat, absence d'un système de protection sociale, insuffisance des structures sanitaires, scolarisation des enfants... Vingt pour cent des demandes de rapatriement seraient dûs à la dégradation des conditions de vie dans l'archipel.

En 1988, il arrive toujours des rapatriés du Vanuatu en Nouvelle-Calédonie. La plupart n'ont pas obtenu de permis de séjour, tout simplement parce qu'ils sont sans travail. Ils arrivent en Calédonie sans savoir ce qui les attend, sans avoir pris de décision quant à leur avenir.

Espérant retourner au Vanuatu lorsque les jours seront devenus meilleurs, ils hésitent à se faire rapatrier et souvent quittent Port Vila sans en avoir avisé l'Ambassade. N'étant pas informés des formalités à effectuer en Nouvelle-Calédonie, ils ne signalent pas leur présence au Haut Commissariat et ce n'est qu'après un séjour d'observation de plusieurs semaines qu'ils régularisent leur situation sur les conseils des anciens qui les ont souvent pris en charge.

Ces rapatriés ne bénéficient plus à l'heure actuelle de la gratuité du logement, ni des autres avantages dont ont bénéficié les premiers rapatriés (à l'exception des allocations de subsistance). Ils ne sont pas pris en charge pendant 8 jours, comme le prévoit la loi de 1962, aucun centre d'accueil n'existant sur le Territoire.

Croyant trouver en Nouvelle-Calédonie une seconde patrie, ils ont en définitive souvent le sentiment d'y être indésirables.

2-Les Français du Vanuatu : Une communauté disparate.

a/Le problème de la nationalité

En 1980, une ordonnance était promulguée, prévoyant que les Français installés au Vanuatu au jour de l'indépendance "conservent leur nationalité quelle que soit leur situation au regard de la nationalité du Vanuatu. Ceux qui avant l'indépendance étaient considérés comme étrangers au regard de la loi française pourront être naturalisés français s'ils présentent une demande à cet effet, même s'ils continuent à vivre sur le territoire du Vanuatu. Les personnes françaises ayant choisi la nationalité ni-vanuatue au jour de l'indépendance peuvent dans un délai de 3 ans reprendre la nationalité d'origine."

L'insécurité permanente a incité de nombreux Français expatriés (dans la proportion de 1 sur 3) à acquérir la nationalité ni-vanuatue. Ils ont fait leur demande de naturalisation après avoir vérifié qu'ils ne perdraient pas formellement leur nationalité française.

Leur nationalité ni-vanuatue constitue la seule garantie juridique de leur établissement dans l'archipel où, en quasi totalité, ils sont nés. Cette garantie est d'autant plus nécessaire que les Français occupent les postes d'employés auxquels les Ni-vanuatus rêvent d'accéder.

Mais si la naturalisation leur permet d'échapper à la condition précaire de l'étranger soumis aux permis de séjour et de travail, elle ne leur accorde pas le statut de ni-vanuatu, c'est à dire d'autochtones, aux droits plus étendus.

De nombreux Français restés au Vanuatu, se sont fait naturaliser dans le but de trouver un emploi et de ne pas payer les permis de travail et de séjour exigés.

Mais toutes les demandes de naturalisation n'ont pas été satisfaites. Les premiers dossiers furent rapidement acceptés mais plus tard, ces demandes paraîssant davantage dûes à un intérêt économique qu'à une véritable volonté d'être citoyen ni-vanuatu, le Gouvernement se montra plus réticent .

b/Evolution et localisation de la population :

Au moment de l'indépendance, 3.900 Français vivaient au Vanuatu. Depuis le 30 juillet 1980, l'évolution du nombre de ressortissants français tend à subir des fluctuations, généralement à la baisse d'ailleurs, sous l'effet de plusieurs phénomènes(cf Graphique 8).

Le départ d'un contingent élevé de fonctionnaires et de leurs familles qui dépendaient de l'Administration française précédente, de même que l'exode volontaire d'une grande partie de la population de Santo, entraîna jusqu'en 1984 une diminution continue des effectifs de population. Les dernières années, le mouvement s'est ralenti sous l'effet d'une vague importante de naturalisation. Jusqu'en 1984, le nombre de Français immatriculés a progressé en raison de l'acquisition de la nationalité française de ressortissants étrangers, optants français durant la période condominiale.

La catégorie des Français expatriés et non naturalisés est celle qui a diminué le plus depuis 1984, sous l'impact conjugué de la croissance des

naturalisations et du nombre de rapatriements.

Soulignons que, sauf quelques rares exceptions, les Français qui viennent s'installer au Vanuatu le font au titre de la coopération.

En 1987, l'évolution des effectifs de la population française immatriculés a suivi la courbe décroissante des années passées (moins 16,5%). "La détérioration des relations entre la France et le Vanuatu (suspension des relations diplomatiques) qui avait entraîné un mouvement de lassitude, de grogne et d'appréhension n'a finalement pas trop accentué le nombre des départs" notait Mr R. un expatrié français de Port Vila. "Pour les Français, la décision de quitter le pays reste le grand saut en avant que l'on ressasse avant de l'effectuer. Les rumeurs de liste noire révélées infondées et le nombre d'expulsions (retrait du permis de séjour) restent pour l'instant minimes".

En ce qui concerne la répartition de la population française dans l'archipel, elle se résume à une concentration de 1.458 personnes à Port Vila, 80 à Forari(Ile de Vaté), et à de fortes minorités à Santo (70 personnes) et Norsup (Ile de Mallicolo,10 personnes). Depuis 1982, la disparité de la répartition de la population entre Port Vila et les autres îles de l'archipel, n'a fait que s'accentuer (cf Cartes 8 et 9).

c/Qui sont ces Français du Vanuatu?

En 1986, sur les 1.650 Français expatriés résidant dans l'archipel, 82% étaient originaires du Vanuatu. Il s'agit d'une population d'adultes et de retraités(5%). Les mineurs sont peu nombreux (25% de la population française); en effet, le pays étant victime d'une crise économique grave les jeunes quittent le Territoire.

La communauté se distingue par son hétérogénéité; les échanges interethniques se font difficilement. La prédominance des métropolitains et assimilés est nette, avec 1.200 individus, ils représentent 48% de la population totale. Viennent ensuite (Estimations datées du 01/11/1981)

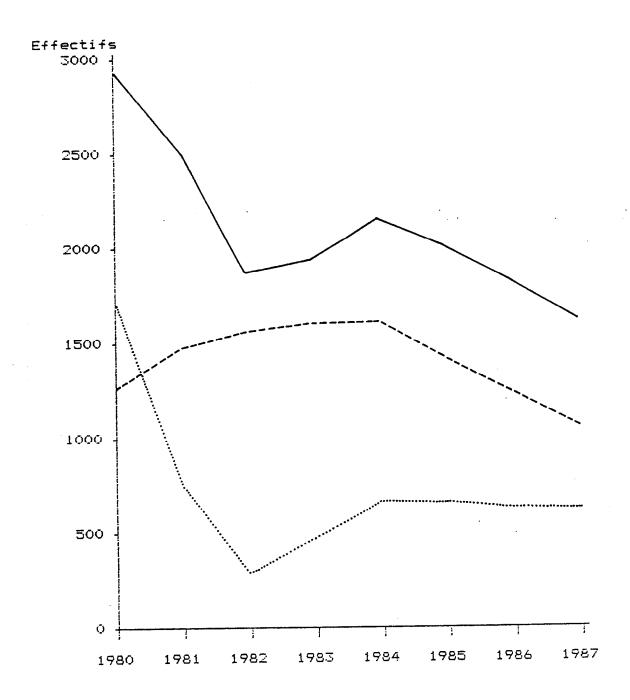
- Les asiatiques (Vietnamiens, Chinois, Japonais), 28% soit 650 personnes;
- Les Wallisiens et Futuniens, 20% soit 500 personnes;
- Les Mélanésiens, 2% soit 50 personnes;
- Les Tahitiens, 2% soit 50 personnes;

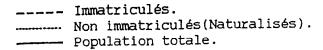
Les Wallisiens et les Futuniens constituent une communauté distincte qui se caractérise par sa cohésion mais également par sa pauvreté. En nombre réduit (ils n'étaient plus que 200 en 1986), ils vivent des ressources de la nature au sein de deux groupes d'égale importance, à Forari et à Paray. Leur solide organisation sociale leur permet de survivre avec l'assistance de l'Ambassade.

Les Français détachés (178 en 1987) représentant 15% de la communauté française; ils séjournent au Vanuatu principalement au titre de la coopération, ou pour le compte d'instituts de recherche. Notons que dans le secteur privé, quelques cadres sont recrutés en France.

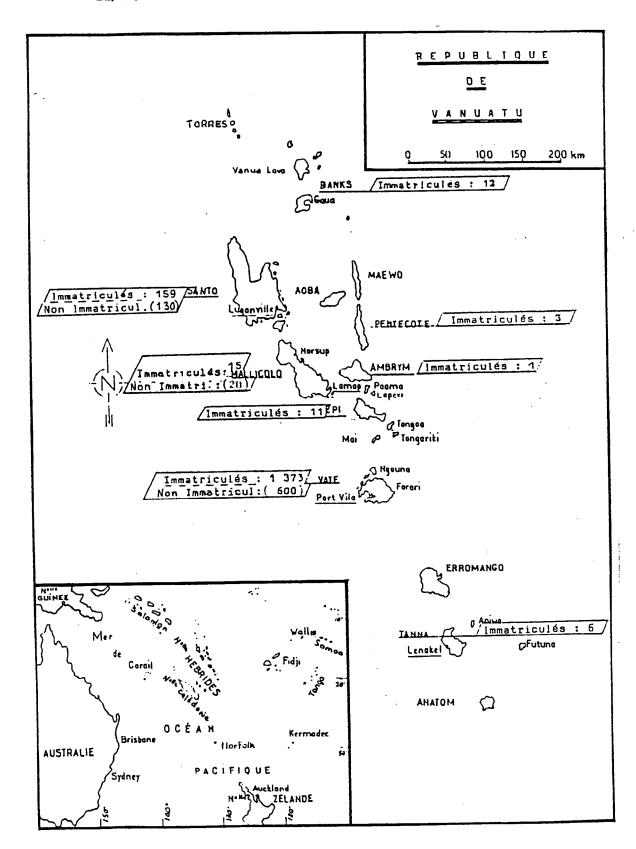
Les Français expatriés, natifs du Vanuatu, connaissent quant à eux des difficultés dues à la situation économique du pays et constituent souvent des cas sociaux.

Graphique 8: Evolution du nombre de Français au Vanuatu du 31/12/80 au 31/12/1987.

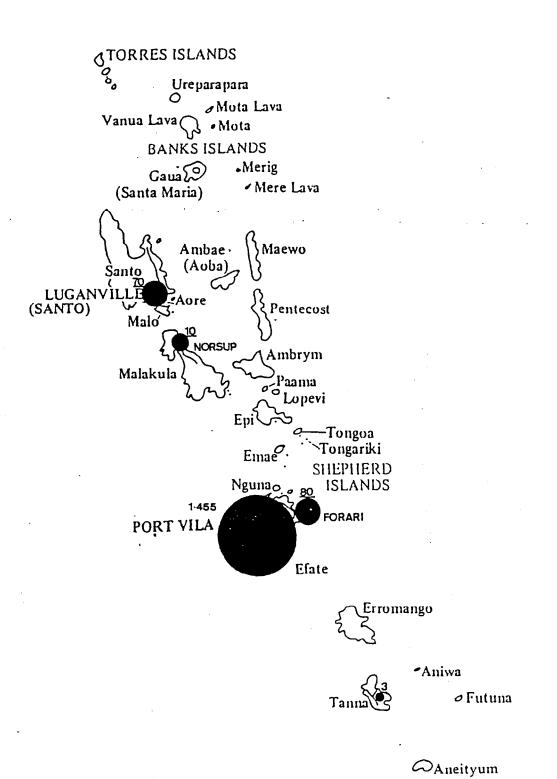




<u>Carte 8</u>: Répartition géographique de la colonie française à la date du : 12/03/82.



Carte 9: Répartition de la population française totale dans l'archipel du Vanuatu en 1988.



En 1987 les activités professionnelles exercée par la population française selon leur groupe social, seraient les suivantes:

Groupes sociaux

Activités professionnelles

-Vieilles familles aux alliances multiples. -propriétaires d'immeubles -planteurs et éleveurs

-importateurs -commercants

-employés de banque(Indosuez)

-Métis mélanésiens et petits blancs.

-petits planteurs

-artisans

-contremaîtres

-ouvriers

-employés de bureau

-fonctionnaires ni-vanuatus(pour

les bi-nationaux)

-Vietnamiens d'origine tonkinoise. -entrepreneurs
-hommes d'affaire
-commerçants
-importateurs

-artisans

-employés de bureau

-Wallisiens et Futuniens.

-manoeuvres

-ouvriers agricoles

-inactifs

-Français métropolitains établis avant 1980.

-hommes d'affaire -commerçants

-cadres moyens

En ce qui concerne la répartition professionnelle de la population française immatriculée ou dispensée, 10% appartiennent au secteur public, alors que 26% appartiennent au secteur privé.

Les autres, c'est à dire les religieux, les retraités, les pères ou mères au foyer et enfin les enfants représentent 64% des Français immatriculés.

Le secteur privé regroupe surtout des Français d'origine européenne ou asiatique natifs du Vanuatu ou dont l'établissement dans l'archipel remonte à une vingtaine d'années.

Depuis 1980, beaucoup de commerçants essayent, de revendre leurs fonds, sans y parvenir le plus fréquemment, de liquider leur stock et de quitter le Vanuatu pour s'installer ailleurs.

Après l'indépendance, les terres ont été restituées à leurs propriétaires coutumiers. Or qui sont-ils? Car nombreux sont ceux revendiquant la même parcelle. Une fois déterminée la propriété coutumière, et ce n'est pas facile, la tribu, le village, ou le groupe autochtone, propriétaire, va pouvoir louer ces terrains à des investisseurs étrangers, des planteurs, etc...

<u>Tableau 3</u>: Répartition de la population française(immatriculée) travaillant dans le privé, par secteurs d'activités et Catégories Socio-Professionnelles.

Secteurs	Industrie	Commerce	Agriculture,Elevage
Propriétaires	1	55	31
Directeurs, chefs d'entreprises	6	16	_
Cadres	8	17	4
Maitrîses	-	6	-
Ouvriers .	3	7	11
Employés	7	34	6
Artisans	2	28	-

Les propriétaires sont prioritaires pour travailler sur leurs terrains et recevoir une rétribution de leur "locataire", qui prend tous les risques! Ainsi les colons français doivent aujourd'hui payer un loyer aux coutumiers pour exploiter les terres qu'ils avaient achetées, eux mêmes ou leurs ancêtres, à la SFNH. Des baux de longue durée sont accordés et font finalement office d'impôt.

Aujourd'hui les problèmes entre propriétaires coutumiers concernant l'attribution des parcelles, ne sont toujours pas résolus. Dans le passé, en attendant la détermination des propriétaires légaux, les planteurs capitalistes étrangers avaient dû verser leurs loyers au gouvernement de Walter Lini. Les prétendants propriétaires coutumiers s'en étaient offusqués et avaient saboté l'exploitation des terres dont ils se prétendaient coutumièrement propriétaires. Découragés, les "régisseurs" ou les gérants de ces grandes sociétés ont fini par donner leur démission et ont quitté le Vanuatu.

La jeune République ne trouve personne pour prendre la relève. Le mélanésien n'ayant pas dans ses coutumes l'habitude d'exploiter la terre pour la mettre en valeur et en tirer des bénéfices (ou pas de la même manière que les Européens), les plantations autrefois exploitées par les planteurs français sont laissées à l'abandon (P.Paītel, 1985).

Des tentatives de création de coopératives agricoles ont bien été faites par le Gouvernement, mais les résultats sont encore décevants.

Et que pensent les Français restés au Vanuatu de tout cela? De l'attitude du gouvernement en place et du problème des rapatriés.

Certains condamnent les rapatriés, déclarant que leurs expulsions étaient la plupart du temps justifiées. Ils approuvent le gouvernement de Walter Lini, et quelques uns adhèrent même au Vanuaaku Paty. Malgré tout, on préfère ne rien dire concernant les sujets considérés comme "tabous" par le Gouvernement, le problème des rapatriés du Vanuatu résidant en Nouvelle-Calédonie par exemple.

Une critique ou encore une réflexion mal à propos pourrait être une cause d'expulsion. Certains sont allés rendre visite à des amis dans les tours de la cité de Saint Quentin, ils ont été surpris par le confort des logements(moquette au sol, télévision, etc...).

En définitive, les rapatriés ne sont plaints par personne. Expulsés, le gouvernement a tout fait pour faciliter leur réinsertion. Certains ont su saisir leur chance, d'autres non...

CONCLUSION

Les Français du Vanuatu ont été les victimes d'une lutte d'influence menée dans le Pacifique entre francophones et anglophones.

Huit ans après la tentative de sécession de Santo qui précéda l'accès à l'indépendance du Vanuatu, tous, spectateurs et acteurs, s'accordent pour qualifier cette aventure de "farce", dont certains malheureusement ont du subir les conséquences.

Durant le blocus, l'ambiance qui régnait sur "l'île paradis" était celle d'un camp de boy scouts. La population avait le sentiment qu'enfin on parlait d'elle à travers le monde.

Des délits furent commis, mais la répression entreprise par le gouvernement de Walter Lini, toujours au pouvoir, et la politique anti-française qu'il continue de mener dans l'archipel paraissent disproportionnées.

En liaison avec la politique suivie par la France dans le Pacifique et plus particulièrement en Nouvelle-Calédonie, le jeune Etat rend la population française responsable de tous ses maux.

Alors que le Vanuatu n'est pas encore prêt à normaliser ses relations avec la France, Paris ayant gelé ses relations avec Port-Vila en novembre dernier, à la suite de l'expulsion, un mois auparavant du énième Ambassadeur de France, accusé d'ingérence dans les affaires intérieures de la République, les Français restés au Vanuatu poursuivent le dialogue avec le pouvoir nouveau en empruntant classiquement les chemins familiers du commerce, de la monnaie et de l'intérêt (Bigard, 1984)

Sur 4.000 Français installés au Vanuatu, plus de 2.500 ont quitté le pays depuis son accession à l'indépendance. Certains furent, pour des raisons politiques ou pseudo-politiques, expulsés alors que d'autres partirent "volontairement" sous l'influence de pressions diverses.

La réinsertion de ces rapatriés en Nouvelle-Calédonie, laissant transparaître les faiblesses d'une économie sous l'emprise de monopoles, a révélé malgré tout la capacité d'absorption du Territoire et de la société néo-calédonienne pluri-ethnique face à un afflux de main-d'oeuvre extérieure.

Cette population hétérogène, composée de groupes ethniques variés, a donc su se réinsérer dans la société tout aussi composite qu'est la société néocalédonienne.

La réinsertion des réfugiés peut être considérée comme un succès au moins sur le plan socio-économique; même si quelques-uns, devant la conjoncture incertaine néo-calédonienne, regrettent de s'être réinstallés sur le Territoire, d'autres sont prêts à revivre leur expérience passée, bien décidés à ne pas être de nouveau chassés.

Le problème des rapatriés du Vanuatu reste omniprésent et d'actualité, puisque les retours vers la Nouvelle-Calédonie, terre d'accueil, se poursuivent et que la question concernant le dédommagement de ces individus contraints de quitter un territoire français n'est toujours pas résolue.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS R., 1986. Indentured labour and the development of plantations in Vanuatu 1867-1922. <u>Journal de la Société des Océanistes</u>, 82-83 : 41-54.
- BEASANT J., 1984. The Santo rebellion. An imperial reckoning. University of Hawaī Press, USA.
- BIGARD A., 1984. Vanuatu, chronique d'une décolonisation. Nouméa
- BONNEMAISON J., 1985. Un certain refus de l'Etat. Autopsie d'une tentative de sécession en Mélanésie. <u>International Political Science Review</u>, (6) 2: 231-247.
- BONNEMAISON J., 1986. Passions et misères d'une société coloniale. Les plantations au Vanuatu entre 1920 et 1980. <u>Journal de la Société des</u> <u>Océanistes</u>, 82-83 : 65-84.
- BONNEMAISON J., 1986 et 1987. Les fondements d'une identité. Territoire, histoire et société dans l'archipel de Vanuatu (Mélanésie). Paris :Tome 1 : L'arbre et la pirogue, 540 p. Tome 2 : Tanna : Les hommes lieux : 640 p.ORSTOM . Travaux et Documents, 201, 2 Tomes.
- BONNEMAISON J., 1986. La dernière île. Paris : Arléa/ORSTOM, 400p.
- BRUNET A., 1904. <u>Le régime International des Nouvelles-Hébrides, le condominium Anglo-français</u>.
- CONNELL J., 1982. Indépendance, dépendance et fragmentation dans le Pacifique Sud, Espace Géographique, 4 : 252-258.
- CONNEIL J., 1985. Migration, employment and development in the South Pacific: Nouméa . CPS. Vanuatu Country Report, 20 .
- DELAUNAY M., 1986. Kala-Kala in <u>De la grande histoire à la petite, un ambas-sadeur raconte</u>. Paris : Laffont · 109-158.
- DELPECH C., BELLAICHE F., 1987. Hier les Nouvelles-Hébrides, Nouméa.
- DOUMENGE F., 1966. <u>L'homme dans le Pacifique Sud</u>. Publication de la Société des Océanistes, Paris. 19, 635p.

- FLETCHER R.J., 1979. <u>Iles de paradis, îles d'illusion: lettres des mers du Sud</u>. Paris : le Sycomore.
- GUIART J., 1981. Origines et déroulement des évènements au Vanuatu. (non publié)
- LACOSTE Y., 1985. Ces îles où l'on parle français. Hérodote, (37-38).
- LEDER J., 1981. Les cent jours du bout du monde: autopsie d'une tragédie. Nouméa : IRN.
- LINI W., 1980. Beyond pandemonium: from the New Hebrides to Vanuatu. Suva: Hilda Lini éd.
- MC ARTHUR N., YAXLEY J.F., 1967. Condominium of the New Hebrides: A report on the first census of the population.
- MC CLANCY J., 1981. To kill a bird with two stones. Port Vila: Centre culturel.
- O'REILLY P., 1986. Notes sur les Wallisiens des Hébrides, <u>Journal de la Société</u> <u>des Océanistes</u>, 13 : 190-196.
- Paitel P., 1985 . L'enjeu Kanak . Paris : France-Empire .
- SHEARS R., 1980. The coconut war: the crisis on Espiritu Santo. Sydney.
- SHINEBERG D., 1973. <u>Ils étaient venus chercher du santal</u>. Nouméa : Société d'Etudes Historiques de Nouvelle-Calédonie. 3 : 452 p.

DOCUMENTS

- Collection du Journal "Les Nouvelles Calédoniennes", Nouméa.
- Collection du Journal "Corail", Nouméa.
- Collection du Journal "La Presse Calédonienne", Nouméa.
- Collection du Journal "Le Mélanésien", Port Vila.
- Collection du Journal "Tam-Tam", Port Vila.
- Recensement de la population des Nouvelles-Hébrides, INSEE, 1957, (estimations).
- Recensement de la population des Nouvelles-Hébrides, INSEE, 1967, (premier recensement officiel).
- Recensement de la population de Luganville et de Port Vila, INSEE, 1972.
- Recensement de la population du Vanuatu, INSEE, 1979.
- Recensement de la population urbaine du Vanuatu, recensement national, 1986.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
PREMIERE PARTIE: UNE COMMUNAUTE FRANCAISE AUX NOUVELLES-HEBRIDES	4
1- Le contexte historico-politique	4
a/Origine de la colonisation française aux Nouvelles-Hébrides b/Entrée de l'archipel dans la normalité coloniale c/Les prémisses d'une contestation politique	4 5 7
2- Evolution et localisation de la population dans l'archipel	8
a/Une population en expansionb/Concentration de la population	8 9
3- Socio-démographie des colons	2
a/Pluri-ethnicité du groupe	2 3
DEUXIEME PARTIE: LA CRISE DE L'INDEPENDANCE DEPARTS FORCES ET DEPARTS VOLONTAIRES	9
1- Une indépendance contestée	9
a/La sécession de Santo et le contexte politique	9
2- Le temps de la répression 2	2
a/Le débarquement des troupes papoues	3
3- Le drame de l'exode	9
a/Le départ des Français	U
TROISIEME PARTIE: LES RAPATRIES EN NOUVELLE-CALEDONIE	3
1- La Nouvelle-Calédonie territoire d'accueil? 3	3
a/Mobilisation de la population et des autorités	3
2- La population rapatriée 5	
a/Une majorité de jeunes: un atout pour la réinsertion	50

c/Le problème des personnes âgées	58
QUATRIEME PARTIE: L'INFLUENCE FRANCAISE AU VANUATU	62
1- Des relations ambigües entre la France et le Vanuatu	62
a/Les accords de coopérationb/Les Français partent toujours	62 64
2- Les Français du Vanuatu: une communauté disparate	66
a/Le problème de la nationalité	66
CONCLUSION	74
BIBLIOGRAPHIE	76
DOCUMENTS	78